



Commune de Riaz

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

salle du 2^e étage, route des Monts 14

le 4 décembre 2018 de 20.00 h. à 22.45 h.

- Présidence** M. Louis PITTET (UDC), Président
- Vice-Présidence** M. Yves PASQUIER (PDC), Vice-président
- Bureau** M. Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur
M. Christophe BIERI (UDC), Scrutateur
M. Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur
M. Julien TERCIER (PLR), Scrutateur
- Présents** Mesdames, Messieurs
Sébastien ANDREY (PDC) – Christophe BIERI (UDC) – Frédéric BLANC (PS et Indépendants) – Antoinette BOSSON (PLR) - Vincent Louis BOSSON (PLR) – Eric BUCHS (PDC) - Francis DUPRE (UDC) – Samuel FAVRE (PLR) – Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Daniel GUMY (PDC) – Etienne HUYGHE (PS et Indépendants) - Corinne JOLLIET (PS et Indépendants) - Frédéric JORDAN (Indépendants) – Dominique MAGLI (PDC) - Eric MAGNIN (PLR) – Pierre MAURON (PS et Indépendants) – Joseph MAURON (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR) – Georges OBERSON (PLR) – Laurent PASQUIER (Indépendants) – Yves PASQUIER (PDC) – Florence PASQUIER (UDC) – Louis PITTET (UDC) – Eric RABOUD (UDC) – Sabine REMY (PLR) – Pierre-Yves SAVARY (PLR) – Florian SUDAN (PLR) – Julien TERCIER (PLR)
- Excusés** M. Antonin CHARRIERE (PLR), Bertrand RAEMY (PLR)
- Total** **28 présents soit une majorité absolue de 15**
- Conseil communal** M. Stéphane SCHWAB, syndic – Mme Catherine BEAUD, vice-syndic —
M. Nicolas DOUSSE – M. Claude JELK – M. Daniel BLANC – M. Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.
- Excusée** Mme Sylvie BOSSON, Conseillère communale
- Secrétaire générale** Mme Geneviève GENDRE
- Secrétaire du PV** M. Hugo DELABAYS
- Huissier** M. Philippe SAVARY

Table des matières

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 1er mai 2018	9
2.	Présentation du plan financier 2020-2024. Rapport de la commission financière	9
3.	Budget 2019	11
3.1	Présentation du budget de fonctionnement.....	11
3.2	Présentation du budget des investissements.....	19
3.2.1	Réaménagement de la liaison de mobilité douce Riaz-Centre – Champy	19
3.2.2	Réfection d'ouvrages	21
	a) <i>Route des Monts (2e tronçon, secteur aval)</i>	21
	b) <i>Route des Collonges</i>	21
	c) <i>Revêtement du pont de l'autoroute à la route des Monts</i>	22
3.2.3	Aménagement de zones 30 km/h	24
	a) <i>Secteur Joulin-Champ Jordan</i>	24
	b) <i>Secteur Saletta – Hubert-Charles - Hôpital</i>	24
3.2.4	Aménagement de trottoirs.....	28
	a) <i>Chemin piétonnier et trottoir à la rue de l'Hôpital</i>	28
	b) <i>Cheminement piétonnier provisoire pour écoliers (Comba - Monts 14)</i>	28
3.2.5	Construction de collecteurs séparatifs	30
	a) <i>Tronçon CO3 – Aigle-Noir</i>	30
	b) <i>Tronçon « Entre-deux-Chemins » - Comba</i>	30
	c) <i>Tronçon « Rietta – Maxime-Clerc – Sionge »</i>	30
	b) <i>Tronçon « Entre-deux-Chemins » – Comba</i>	30
3.2.6	Aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière	32
3.2.7	Assainissement du ruisseau de l'Étrety. Crédit d'étude	32
3.2.8	Infrastructures routières secteur CO (crédit complémentaire).....	33
	a) <i>Lot 4a Valtraloc (giratoire)</i>	34
	b) <i>Réfection de la rue Michel-Corpataux</i>	34
3.2.9	Remplacement du câblage et des installations électriques au bâtiment scolaire Monts 14	36

3.3	Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019	39
4.	Modification des statuts de l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère »	39
5.	Concept communal en faveur des séniors. Information et attribution du rôle de la commission des séniors à la Commission de la culture, des sports et des générations	40
6.	Règlement sur le droit de cité communal. Adoption.....	41
7.	Nouveau règlement sur les chiens	42
8.	Règlement sur les indemnités du Conseil général.....	42
9.	Déterminations du Conseil communal sur les postulats.....	43
9.1	Postulat de MM. Julien Tercier et Georges Oberson, groupe PLR, « Avenir de l'office postal de Riaz » et postulat de M. Sébastien Andrey, groupe PDC, « Avenir de la poste de Riaz ».....	43
9.2	Postulat de M. Samuel Favre, groupe PLR, « Déchetterie »	44
9.3	Postulat de M. Frédéric Blanc, groupe PS et Indépendants, « Obtention par la Commune du label « No littering » délivré par l'IGSU »	45
10.	Décision de transmission du postulat de Mme Anne Favre-Morand, Groupe PS et Indépendants et de M. Georges Oberson, Groupe PLR, « Concept de circulation »	46
11.	Election au sein de la Commission financière.....	47
12.	Rapport sur l'activité des commissions.....	47
13.	Divers.....	49

* * *

M. le Président ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers Collègues du Conseil général.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de M. Antonin Charrière, Conseiller général, pour des raisons professionnelles, de M. Bertrand Raemy, pour des raisons de santé et de Mme Sylvie Bosson, Conseillère communale pour des raisons familiales. Je vous informe que les objets du dicastère de Mme Bosson seront présentés par M. Stéphane Schwab, syndic.

Je voudrais tout particulièrement saluer M. Vincent Bosson, qui a pris ses fonctions de Lieutenant de Préfet au début septembre et je le félicite chaleureusement de sa nomination et j'espère qu'il se plaît dans cette nouvelle fonction certainement passionnante.

Toujours dans le chapitre des félicitations, je voudrais féliciter Mme Catherine Beaud, conseillère communale, et son mari Marc-Antoine pour la naissance du petit Raphaël le 30 mai dernier. Je présente mes meilleurs vœux de santé et de bonheur à Raphaël.

Je salue également Mme Geneviève Gendre, secrétaire générale, M. Hugo Delabays, secrétaire désigné au procès-verbal, Mme Christel Slinger, caissière, ainsi que M. Philippe Savary, notre huissier attitré. Je les remercie d'ores et déjà pour leur travail.

Mes remerciements vont aussi à M. Ludovic Murith qui a démissionné du Conseil communal avec effet au 30 septembre 2018. M. Murith, qui a œuvré durant plus de deux ans pour la commune de Riaz, a donné sa démission pour des raisons professionnelles. Je souhaite la bienvenue à son successeur, M. Daniel Blanc et le remercie pour son engagement au service de notre commune.

Je tiens aussi tout spécialement à saluer et à remercier toutes les personnes présentes ce soir. Nous sommes ravis de voir que vous êtes nombreux à vous intéresser au déroulement des séances du Conseil général.

Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse.

Je rappelle que les séances du Conseil général sont publiques et que toutes les personnes intéressées sont autorisées à y assister sans cependant pouvoir intervenir directement dans les débats. Les éventuelles remarques et questions des auditeurs pourront être posées aux personnes concernées à l'issue de cette assemblée durant la collation qui suivra.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 22 novembre 2018, soit dans le délai légal fixé par l'art. 38 al. 1 de la loi sur les communes.

La documentation de séance vous a été envoyée par courrier, sauf pour les membres du Conseil général qui ne souhaitent pas de dossier papier. Vous avez également reçu un lien internet vers le dossier électronique mis en ligne. En plus de la convocation, le dossier de séance se compose du PV de la séance du Conseil général du 1^{er} mai dernier, du rapport sur le budget de fonctionnement, du résumé et du cahier des commentaires au budget 2019, des rapports pour les investissements, de la documentation pour la modification des statuts du « Réseau Santé et Social de la Gruyère », d'une note sur le concept

communal en faveur des seniors, du projet de règlement sur le droit de cité communal, du projet de règlement sur les chiens, du projet de règlement sur les indemnités du Conseil général, des déterminations du Conseil communal sur les postulats, du formulaire de décision de transmission du postulat « Concept de circulation ».

Je constate par conséquent que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 du règlement du conseil général. Les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

En raison de la présence à l'ordre du jour des points 6 « Règlement sur le droit de cité communal » et 7 « Nouveau règlement sur les chiens », je précise qu'en application de l'art. 85 al. 3 du règlement du Conseil général, les amendements portant sur les articles d'un règlement de portée générale doivent être déposés par écrit au Bureau avant l'ouverture de la séance. En conséquence, je vous prie de les remettre maintenant à la secrétaire.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance. »

Mme Geneviève Gendre, secrétaire générale procède à l'appel nominal dont le résultat est le suivant :

28 membres sont présents
2 membres sont excusés
majorité : 15

M. Antonin Charrière s'est excusé pour des raisons professionnelles et M. Bertrand Raemy pour des raisons de santé.

M. le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

* * *

ORDRE DU JOUR

La convocation de la séance a été publiée le 23 novembre 2018 dans la Feuille officielle du canton de Fribourg avec l'ordre du jour que les membres du Conseil général ont reçu par courrier du 22 novembre 2018. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général en collaboration avec le Conseil communal lors de sa séance du 13 novembre. En plus de la Feuille officielle du canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la commune et au pilier public.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} mai 2018
2. Présentation du plan financier 2020-2024. Rapport de la Commission financière
3. Budget 2019
 - 3.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 3.1.1. Rapport de la commission financière
 - 3.1.2. Questions et débats
 - 3.2. Présentation du budget des investissements
 - 3.2.1. Réaménagement de la liaison de mobilité douce Riaz-Centre - Champy. Rapport de la Commission financière. Approbation
 - 3.2.2. Réfection d'ouvrages. Rapport de la Commission financière. Approbation
 - a) Route des Monts (2^e tronçon secteur aval)
 - b) Route des Collonges
 - c) Revêtement du pont de l'autoroute à la route des Monts
 - 3.2.3. Aménagement de zones 30 km/h. Rapport de la Commission financière. Approbation
 - a) Secteur Joulin – Champ-Jordan
 - b) Secteur Saletta – Hubert-Charles – Hôpital
 - 3.2.4. Aménagement d'un abribus à l'HFR. Rapport de la Commission financière. Approbation
 - 3.2.5. Aménagement de trottoirs. Rapport de la Commission financière. Approbation
 - a) Chemin piétonnier à la rue de l'Hôpital ; crédit complémentaire
 - b) Chemin piétonnier provisoire pour écoliers (Comba-Monts 14)
 - 3.2.6. Construction de collecteurs (mise en séparatif). Rapport de la Commission financière. Approbation
 - a) Tronçon « CO3 – Aigle-Noir »
 - b) Tronçon « Entre-deux-Chemins - Comba »
 - c) Tronçon « Rietta – Maxime-Clerc – Sionge »

- 3.2.7. Aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière. Rapport de la Commission financière. Approbation
- 3.2.8. Assainissement du ruisseau de l'Etrey. Crédit d'étude. Rapport de la Commission financière. Approbation
- 3.2.9. Infrastructures routières secteur CO (crédit complémentaire). Rapport de la Commission financière. Approbation
 - a) Aménagements Valtraloc « Lot 4a »
 - b) Réfection de la rue Michel-Corpataux
- 3.2.10. Remplacement du câblage et des installations électriques au bâtiment scolaire Monts 14. Rapport de la Commission financière. Approbation
- 3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
4. Modifications des statuts de l'Association « Réseau santé et social de la Gruyère ». Approbation
5. Concept communal en faveur des séniors. Information et attribution du rôle de la commission des séniors à la Commission de la culture, des sports et des générations.
6. Règlement sur le droit de cité communal. Adoption
7. Nouveau règlement sur les chiens. Adoption
8. Règlement sur les indemnités du Conseil général. Adoption
9. Détermination du Conseil communal sur les postulats
 - 9.1. Postulat de MM. Julien Tercier et Georges Oberson, groupe PLR, « Avenir de l'office postal de Riaz » et postulat de M. Sébastien Andrey, groupe PDC, « Avenir de la poste de Riaz »
 - 9.2. Postulat de M. Samuel Favre, groupe PLR, « Déchetterie »
 - 9.3. Postulat de M. Frédéric Blanc, groupe PS et Indépendants, « Obtention par la Commune du label « No littering » délivré par l'IGSU »
10. Décision de transmission du postulat de Mme Anne Favre-Morand, Groupe PS et Indépendants et de M. Georges Oberson (Groupe PLR), « Concept de circulation »
11. Election au sein de la Commission financière
12. Rapport sur l'activité des commissions
13. Divers

Avant de passer au vote pour l'approbation de l'ordre du jour, M. le Président passe la parole à M. le syndic qui reprend les points de Mme Sylvie Bosson, conseillère communale en charge des transports.

« Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs,

En ce qui concerne le point no 3.2.4 « Aménagement d'un abribus au HFR », le Conseil communal a reçu de nouveaux éléments en date du 27 novembre 2018, soit après l'envoi de la convocation à la séance du Conseil général. Les exigences de MOBUL nécessitent une adaptation de ce point qui devrait vous être représenté ultérieurement. Une harmonisation des arrêts de bus au niveau régional est nécessaire, c'est la raison pour laquelle le Conseil communal propose au Conseil général le retrait du point 3.2.4. Ce

dossier fera l'objet d'une présentation ultérieure au Conseil général. Enfin, je vous informe que tous les investissements feront l'objet d'un vote séparé. »

M. le Président remercie M. le syndic pour son intervention et ajoute que le Bureau du Conseil général a été informé le 27 novembre de la demande du Conseil communal pour le retrait du point no 3.2.4 concernant l'aménagement d'un abribus devant le HFR. Ce changement n'appelant pas de remarque, l'ordre du jour est soumis au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le procès-verbal sans le point n° 3.2.4 « Aménagement d'un abribus au HFR »**

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er mai 2018

M. le Président rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que la convocation à la séance du 4 décembre 2018, le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2018. Il ne sera dès lors pas lu. Il remercie Mme Geneviève Gendre pour la responsabilité du procès-verbal et M. Hugo Delabays pour sa rédaction. Le procès-verbal n'appelant pas de remarques, il est soumis au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2018.**

2. Présentation du plan financier 2020-2024. Rapport de la commission financière

La loi sur les communes, par son article 86 d stipule que la commune établit son plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

Le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur le préavis de la commission financière.

Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la Commission financière et au Conseil général. L'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes fixe son contenu.

M. le Président passe la parole à Mme Catherine Beaud, conseillère communale, responsable des finances pour un bref commentaire sur ce sujet très technique.

« Objectifs et principes de la planification financière

La planification nous permet de nous projeter ainsi que d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent afin de les corriger. En prenant en compte le programme de nos investissements et l'évolution de notre population, nous pouvons ainsi évaluer nos futurs besoins en liquidités. On doit constater que les communes ne disposent d'aucun moyen pour projeter l'évolution des charges liées cantonales. C'est d'ailleurs presque identique pour les associations intercommunales.

Lors de la présentation du plan financier en décembre 2017, nous avons prévu, pour le budget 2019, avec un taux de 73%, un excédent de charges de CHF 403'000.00. En réalité, vous le verrez tout à l'heure, l'excédent de charges approche les CHF 417'000.00. Bien que le résultat soit très proche, le total des charges a tout de même été influencé par l'augmentation de la charge de travail due au développement démographique, les transferts de charges du canton, le CO, la nouvelle école primaire et les mandats prévus pour répondre aux exigences légales cantonales et nationales. Ces exigences engendrent une gestion rigoureuse des dossiers et de leur suivi. Heureusement la progression de 6% des impôts réguliers annoncée par le Service cantonal des contributions et l'évaluation plus optimiste des impôts conjoncturels ont permis de compenser ces charges supplémentaires. Nous constatons tout de même que le déficit de 3.9% par rapport au total des charges se rapproche bien de la fameuse limite autorisée des 5%.

Comme la planification financière de l'année dernière le démontrait déjà, la situation financière risque fort de se dégrader à partir de 2020 avec un déficit qui va dès lors dépasser cette limite. Cette dégradation, due notamment à la progression des charges liées et à la réforme fiscale des entreprises, sera encore amplifiée à partir de 2021, avec la fin des travaux d'extension du bâtiment scolaire et par la suite avec cette fois la fin prévue des travaux en lien avec Valtraloc. La fin de ces travaux importants aura en effet un impact certain au niveau des charges financières du fonctionnement, pour ce qui est des intérêts et amortissements. Au surplus, une baisse progressive des impôts conjoncturels pour ces prochaines années semble inévitable.

Solutions :

- nouvelles recettes, (taux de l'impôt, correction des taxes causales)
- réduction au maximum des charges d'exploitation.

En ce qui concerne les investissements, on constate que ces derniers devraient se réduire dès la fin des travaux en lien avec Valtraloc, à partir de 2022 Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président remercie Mme Beaud pour son commentaire et rappelle que la planification financière ne fait pas l'objet d'une approbation, mais uniquement d'une présentation et d'un rapport de la Commission financière. Il passe la parole à M. Georges Oberson, président de la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la Commission financière

« La Commission financière a examiné le plan financier pour la période 2020 à 2024 qui lui a été remis par le Conseil Communal et dont une présentation vient d'être faite.

Les projections des différents comptes ont été réalisées sur la base de ceux du budget 2019 tel qu'il sera présenté au Conseil Général. Nous pouvons relever une augmentation à terme des charges liées et notamment des charges liées aux nouvelles écoles entraînant dès 2020 un déficit au-delà de 5 % soit le maximum autorisé par rapport aux charges.

Concernant les investissements, les principaux projets qui engageront notre Commune durant ces prochaines années sont connus dans les grandes lignes. La plupart d'entre eux s'avèrent incontournables eu égard aux engagements pris et pour pérenniser les infrastructures à moyen et long terme d'autre part.

Nous relevons cependant qu'une planification financière demeure encore et toujours un exercice difficile. Nous constatons aujourd'hui que certains éléments non connus et peu maîtrisables dans le temps (décisions fédérales, cantonales, voire même intercommunales, taux de financements, etc...) peuvent influencer de manière déterminante sur les finances de notre Commune.

Nous tenons à remercier notre syndic M. Schwab et Mme Beaud, responsable des finances ainsi que notre secrétaire générale Mme Gendre et notre caissière Mme Slinger, qui ont travaillé sur ce plan financier qui se veut être le plus transparent et clair possible.

En conclusion, la Commission financière préavise favorablement le plan financier 2020 – 2024 présenté par le Conseil communal. »

M. le Président remercie M. Georges Oberson pour son rapport.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. Budget 2019

3.1 Présentation du budget de fonctionnement

L'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général. L'article 87 de la loi sur les communes et les articles 44 à 49 de son règlement d'exécution fixent les principes et la procédure d'approbation.

Nous allons procéder dans un premier temps à la présentation générale du budget 2019, puis examiner, chapitre par chapitre le budget de fonctionnement. Au point 3.2 nous allons examiner les postes en lien avec chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2019.

M. le Président passe la parole à Mme Catherine Beaud pour un commentaire général ainsi qu'au différents membres du Conseil communal pour un commentaire des chapitres concernant leur dicastère.

« Le budget 2019 qui vous est présenté ce soir, basé sur un coefficient d'impôt de 73%, présente un excédent de charges de CHF 416'620.00.

Les charges courantes de fonctionnement de la commune, mis à part l'augmentation du personnel prévu, sont plus ou moins stables par rapport au budget 2018. Ce sont notamment les charges liées au canton et aux associations intercommunales qui sont en hausse. Les charges liées au nouveau CO y sont pour une grande partie. L'augmentation de la population y contribue également, mais ceci d'un autre côté influence positivement le revenu des impôts ordinaires.

Comme habituellement, les postes eau potable et eaux usées s'autofinancent par des contributions causales et n'influencent donc pas le ménage communal. L'excédent de produit du chapitre « police du feu » a été attribué à la réserve. Finalement le compte « ordures ménagères » est toujours couvert à plus ou moins 80%.

La dette communale s'élevait à CHF 6'811'850.00 à la fin 2017. Les investissements réalisés en 2018 vont approcher trois millions de francs. Ils concernent essentiellement le début des travaux pour l'extension de l'école, le cheminement piétonnier de Champy, les nouvelles adductions secteur rue Michel-Corpataux, et les équipements de base dans le secteur MEP/Aigle Noir. Grâce aux impôts conjoncturels, la dette ne va pas progresser d'autant. De plus, certains de ces travaux étant actuellement toujours en cours, une partie de l'impact financier se répercutera début 2019 seulement. C'est pourquoi nous pouvons estimer à ce jour que la dette va se situer vers huit millions de francs à la fin 2018.

Appréciation générale

Pour l'instant, revenons au budget 2019. A l'aide de quelques graphiques, je vais vous décrire les points principaux de ce dernier qui dépasse la somme de dix millions de francs en y incluant les imputations internes.

a) Les produits

Nous pouvons constater que le produit des impôts est en progression de 6.6% par rapport au budget 2018.

Les revenus structurels sont constitués de tous les impôts communaux et des taxes causales. L'impôt sur le revenu pour 2019 a été adapté selon les projections données par le Service des contributions et selon l'évolution du nombre de nos contribuables.

Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation et les gains immobiliers. Au vu de la tendance des dernières années et de la situation actuelle du marché, l'année 2019 devrait nous rapporter de bonnes recettes à ce niveau.

L'augmentation des impôts de CHF 430'000.00 représente la quasi-totalité de l'augmentation totale des produits. Quant aux produits des ventes, l'augmentation est principalement liée aux produits des gardes de l'AES et aux diverses participations aux camps scolaires dont nous aurons l'occasion de reparler plus tard. Finalement, le prélèvement extraordinaire à la réserve de CHF 140'000 prévu en 2018 en relation avec la réfection de la toiture du Patchi d'Amont explique la variation négative que vous pouvez voir sur le tableau.

Ce graphique nous donne très rapidement une bonne synthèse sur la répartition de nos revenus et démontre clairement la faible marge de manœuvre que nous avons à disposition afin d'influencer nos recettes.

b) Les charges

Les charges de fonctionnement progressent d'environ 6.6% répartis entre les charges liées et les frais d'exploitation.

Ce tableau illustre très bien l'impact des charges liées sur notre commune. Ces dernières représentent 70% du total de la variation par rapport au budget 2018. L'augmentation des charges du personnel est principalement liée à la création d'un poste supplémentaire au sein de l'administration et à l'augmentation de la fréquentation de l'AES. Les frais de réfection de la toiture du Patchi d'amont en 2018 ont une forte influence sur la variation des frais d'entretien. Les autres variations des coûts sont principalement en lien avec l'informatique, les coûts en énergie des pavillons scolaires, la location des salles de sport au nouveau CO et les divers nouveaux mandats attribués à des tiers dont nous reparlerons plus tard.

Les charges de fonctionnement sont constituées à 60% de charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise. Je rappelle aussi que par principe, les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget zéro. Ceci sous-entend que les dépenses ne sont pas reportées d'années en années, mais elles doivent toutes être justifiées par le conseiller communal responsable.

Pour revenir aux charges liées, nous pouvons constater que les charges liées intercommunales continuent leur progression de ces dernières années pour atteindre une augmentation de 39% par rapport à 2015. Nous constatons également que les charges liées cantonales progressent de manière continue depuis 2016, avec une augmentation de 16% par rapport à cette même année.

Les remarques principales d'ordre général ayant été données, nous allons passer sans transition au **budget de fonctionnement 2019**. Le cahier du budget, les commentaires et le rapport du budget vous ont été adressés avec la convocation de la séance de ce soir. Ces documents étant bien détaillés, nous n'allons pas entrer dans les détails ce soir. De brèves informations par rapport aux principales variations sont toutefois reprises sur la présentation que vous voyez à l'écran et nous répondrons aux éventuels questions ou commentaires après la lecture du rapport de la commission financière.

Chapitre 01 Conseil général, conseil communal

Le forfait des conseillers communaux a été adapté à l'augmentation de la population et du travail y afférent.

Chapitre 02 Administration générale

Augmentation des charges de personnel liée à l'augmentation démographique, les reports de charge du canton, la nouvelle école primaire et l'amélioration de la traçabilité nécessaire au suivi des dossiers.

Remplacement du serveur fin 2019 et acquisition de logiciel permettant un meilleur suivi des dossiers par l'administration communale, le service technique et le conseil communal.

La mise en place du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 et la modification de notre règlement d'eau potable font également partie des éléments supplémentaires cette année.

Chapitre 10 Protection juridique

Les charges sont stables.

Chapitre 14 Police du feu

Attribution à la réserve feu de CHF 19'160.00 pour équilibrer le chapitre.

Chapitre 15 Militaire

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

Chapitre 16 Protection civile

Les charges sont stables.

Chapitre 20 Ecole enfantine

Le budget 2019, tout comme celui de 2018, est basé sur quatre classes d'école enfantine.

Depuis l'année scolaire 2018/2019 tous les cycles (1 degré sur 2) se rendront à la piscine 4 fois par année, dont les 2H.

Les élèves de l'école enfantine ne participent pas aux camps, mais un montant leur est alloué pour leur permettre de participer à des activités spéciales sur deux jours.

Chapitre 21 Cycle scolaire obligatoire

Le budget 2019, tout comme celui de 2018, est basé sur dix classes d'école primaire.

Un camp blanc et un camp vert seront organisés en 2019. Les camps ont en principe lieu tous les trois ans et sont en partie financés par la participation du Conseil des parents. Il a également été convenu d'attribuer le don de CHF 30'000.- reçu des RJG (Rencontres des Jeunesses Gruériennes) aux camps scolaires. Nous avons gardé une réserve pour les camps futurs. Lors de ces camps, les repas seront facturés aux parents.

La fréquentation de l'Accueil extra-scolaire est toujours en hausse. Cette structure communale est couverte à environ 80% par les parents et les subventions cantonales.

Le coût supplémentaire occasionné par l'ouverture du nouveau CO représente un montant d'environ CHF 200'000.- pour 2019.

Chapitre 22 Ecoles spécialisées

Les charges liées sont en hausse de 7% par rapport au budget 2018.

Chapitre 23 Formation professionnelle

Les charges sont stables.

Chapitre 29 Administration scolaire

Les pavillons scolaires provisoires coûteront plus chers en énergie.

Nous continuerons de louer des salles de sport au nouveau CO pour combler le manque de place dans nos propres locaux. Les charges y relatives ont été calculées pour toute l'année.

Les amortissements prennent en compte le crédit d'étude pour l'extension de l'école.

Chapitre 30 Culture

Notre participation au conservatoire a augmenté de presque 20% par rapport au budget 2018. En effet, le nombre de musiciens estimés et mis au budget pour 2019 est de 43, alors qu'il n'était que de 39 en 2018.

Chapitre 33 Parcs publics et chemins pédestres

Les travaux d'entretien suivent leur cours.

Chapitre 34 Sports

Les charges sont en légère baisse.

Chapitre 35 Bâtiment des sociétés

Les charges sont stables.

4. SANTE

La presque totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges liées, donc pas d'influence du Conseil communal.

Chapitre 40 Hôpitaux

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

Chapitre 41 Etablissements médicaux sociaux (EMS)

La diminution de notre participation aux frais de pension des EMS par rapport au budget 2018 compense partiellement l'augmentation de 7% de notre part au subventions cantonales.

Chapitre 44 Soins ambulatoires

Les charges liées de ce chapitre sont en hausse de 14% par rapport au budget 2018.

Chapitre 46 Service médical des écoles

Les frais de ce chapitre sont partiellement refacturés aux parents, à savoir le service dentaire.

Chapitre 49 Ambulances

Après une forte augmentation en 2017 et 2018, notre participation au réseau reste stable en 2019.

5. AFFAIRES SOCIALES

Chapitre 54 Structures d'accueil de la petite enfance

La fréquentation des crèches et garderies semble toujours assez stable.

Chapitre 55 Assurance invalidité

Notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées continue son ascension avec une augmentation de presque 9% par rapport au budget 2018. A titre indicatif, cela représente une progression de près de 30% par rapport aux comptes 2014.

Chapitre 56 Encouragement à la construction logements

2019 sera la dernière année où nous verserons des subsides pour HLM.

Chapitre 58 Aide sociale

Hormis la sensible augmentation de notre participation pour l'aide aux chômeurs, les charges de ce chapitre sont plus ou moins stables.

Chapitre 62 Routes communales et génie civil

Les charges de ce chapitre sont plus ou moins stables et n'appellent aucun commentaire particulier.

Chapitre 64 Chemins de fers fédéraux

Le coût des abonnements n'a pas changé pour 2019 et ce service est toujours autant apprécié de la population.

Chapitre 65 Trafic régional

Les charges liées cantonales et intercommunales sont toutes deux en baisse par rapport au budget 2018, avec une diminution de 4% pour les dépenses cantonales et de 3% pour MOBUL qui dessert notre commune toutes les 15 minutes depuis fin 2017.

Chapitre 70 Approvisionnement en eau

Ce chapitre comprend de nouveaux mandats avec EauSud pour effectuer la gestion des infrastructures qui seront reprises du réseau AMER au 1^{er} janvier 2019 et pour renforcer notre équipe de voirie dans le cadre de la gestion et de l'entretien de notre réseau d'eau.

L'excédent de charges du chapitre est compensé par un prélèvement à la réserve. Le nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable devrait nous permettre d'ajuster le prix de l'eau à l'avenir et ainsi remédier à cette pratique de prélèvement.

Chapitre 71 Protection des eaux

Un montant de CHF 10'000.- sera dorénavant attribué au compte d'entretien afin d'effectuer un curage régulier des collecteurs par tournus sur les différents secteurs. Cette mesure est nécessaire, notamment en raison des étés secs et pour nous éviter de mauvaises surprises lors de fortes intempéries.

Le montant de l'annuité pour la construction de la STEP augmente en proportion avec les travaux d'extension.

Chapitre 72 Ordures ménagères

Les frais de ramassage et le revenu des taxes ont tous deux été adaptés à l'augmentation de la population.

Ce dicastère est toujours couvert à plus de 80 %.

Chapitre 74 Cimetière

et

Chapitre 75 Correction des eaux

Ces chapitres n'appellent pas de commentaire particulier.

Chapitre 79 Aménagement du territoire

Bien que les demandes de mise à l'enquête soient difficiles à estimer, nous pensons que les charges et les produits de ce chapitre devraient rester plus ou moins stables en 2019.

Chapitre 81 Forêts

Suite à la mise en place de la nouvelle corporation forestière Berra-Gibloux au 1^{er} janvier 2018 et aux récentes discussions avec cette dernière, il en ressort que nous devons prévoir, en plus de notre participation, un montant supplémentaire directement à charge de la commune pour l'entretien des boisements hors forêts et pour l'entretien lourd des chemins forestiers.

Chapitre 83 Tourisme

Les charges de ce chapitre sont stables.

Chapitre 90 Impôts

Augmentation des rentrées fiscales d'environ 6 % par rapport à la statistique de l'impôt 2016 annoncée par le Service cantonal des contributions. En tenant encore compte de l'augmentation de la population, nous pouvons prévoir une augmentation totale de CHF 320'000.- pour les impôts structurels par rapport au budget 2018.

Comme mentionné dans mon introduction, les impôts conjoncturels ont pu être évalués avec optimisme.

Chapitre 93 Péréquation financière

La recette de la péréquation des ressources et des besoins est en notre faveur. Ceci provient du fait que notre IPF (indice potentiel fiscal) a une nouvelle fois légèrement baissé pour passer de 90.26 à 90.24.

Chapitre 940 Gérance de la fortune et des dettes

Nous profitons toujours d'une période favorable au niveau des investissements, avec des taux d'intérêt d'emprunt très intéressants correspondant en moyenne à environ 0.72 %.

Les amortissements obligatoires prennent en compte notamment en 2019 l'amortissement du crédit d'étude pour l'extension de l'école ainsi que l'amortissement des diverses réfections d'ouvrages réalisées dernièrement (Chemin de l'Ondine et chemin de Cudré).

Chapitre 941 Immeubles du patrimoine financier

Les charges et produits de ce chapitre sont stables.

Chapitre 942 Terrains et lotissement

Ce dicastère n'appelle pas de commentaire particulier.

Chapitre 943 Immeubles du patrimoine administratif

Les produits sont influencés par l'augmentation du prix de la location de la salle pour les lotos de Bulle. Les nouveaux tarifs ont été mis en place à partir de la saison 2018/2019 déjà.

Chapitre 944 Domaines et pâturages

Il est prévu d'aménager un WC dans la partie habitation du Chalet Neuf. Les autres charges du chapitre sont stables.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2019

Total des charges	CHF 10'659'960.00
Total des produits	CHF 10'243'340.00
Excédent de charges	CHF 416'620.00

M. le Président remercie les membres du Conseil communal pour leurs explications et passe la parole à M. Georges Oberson pour le rapport de la commission financière :

Rapport de la commission financière

«Budget 2019 :

La commission financière a procédé à l'examen des budgets 2019 sur la base des informations et documents suivants :

- *le budget de fonctionnement 2019;*
- *le budget des investissements 2019;*
- *les commentaires détaillés du budget de fonctionnement 2019;*

- les commentaires détaillés du budget des investissements et de leurs financements.

Après une présentation des différents postes de fonctionnement et d'investissement le 12 novembre 2018 par une délégation du Conseil communal et du secrétariat communal, soit ;

- M. Schwab, syndic

- Mme Beaud, responsable des finances

- Mme Bosson, responsable des transports & communications, voirie, chemins pédestres et cimetière

- Mme Slinger, caissière.

La commission financière a procédé à une analyse critique des budgets 2019. Elle remercie les personnes précitées pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications.

Budget de fonctionnement 2019 :

La perte prévue est très proche des projections faites au niveau de la planification financière 2019-2023 présentée au Conseil Général, il y a une année.

Au niveau des charges, elles sont en hausse notamment par l'augmentation de 6,5% des charges liées par rapport au budget 2018. Toutefois, cette augmentation est essentiellement en lien avec le nouveau CO et la hausse de la population.

Pour l'administration, l'augmentation des charges provient de l'importante charge de travail administratif, de l'engagement prévu d'une personne supplémentaire et de la digitalisation pour améliorer la performance et exigences de l'Etat. Par souci de transparence, les coûts informatiques ont été regroupés.

En ce qui concerne l'enseignement et la formation, les charges sont également plus élevées compte tenu des frais relatifs aux camps scolaires, à l'augmentation de la fréquentation de l'AES, des charges pour la location d'une salle de sport au CO3 et des coûts de chauffage électrique des pavillons scolaires.

Quant à la gestion du réseau d'eau, de nouveaux mandats ont été conclus avec EauSud SA, dont l'excédent de charges a été compensé par un prélèvement à la réserve. Concernant l'épuration des eaux, un montant supplémentaire a été prévu dans l'entretien pour un curage régulier des collecteurs. Ces chapitres sont toutefois équilibrés.

Enfin, concernant les forêts, un montant supplémentaire est prévu pour l'entretien des boisements hors forêts et pour l'entretien des chemins forestiers.

Pour le reste, les autres charges d'exploitation sont maîtrisées.

Au niveau des revenus, l'écart par rapport au budget 2018 est en hausse de 2.9% soit CHF 292'260.00. Il est dû à l'augmentation des rentrées fiscales annoncées par le Service cantonal des contributions qui a tablé sur une augmentation de 6% par rapport à la statistique de l'impôt 2016. La hausse de la population et les revenus de la contribution immobilière ont été pris en considération.

Nous relevons finalement que la péréquation financière nous permet de recevoir un montant supplémentaire d'env. CHF 30'000.00 par rapport au budget précédent.

La commission financière n'a pas d'autres remarques à formuler quant aux prévisions faites.

Le Budget 2019 est cohérent par rapport aux engagements pris antérieurement selon les budgets, comptes et prévisions des années antérieures.

En conséquence de quoi, la commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget 2019 portant un excédent de charges (déficit) de CHF 416'620.00 lequel représentant 3.9 % des charges. »

M. le Président remercie, M. Oberson pour son intervention et ouvre maintenant la discussion sur le budget de fonctionnement 2019, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **Groupe PLR**, Mme Sophie Moura intervient en ces mots :

*« Monsieur le Président,
Monsieur le syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

Selon le rapport et les éléments fournis, le Groupe PLR constate que le budget présente une perte de plus de CHF 400'000.00, et ceci malgré les bonnes nouvelles venant du Service cantonal des contributions. L'augmentation des charges liées reste un très gros problème pour nos collectivités et l'avenir ne semble pas être tout rose. Nous nous permettons de relever l'augmentation prévue pour le personnel administratif, pour pallier à la sous-dotation actuelle. Ceci devrait permettre d'avoir une situation plus stable et sereine à l'avenir.

Nous approuvons donc le budget 2019 comme proposé. »

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, M. Pierre Mauron intervient en ces mots :

*« Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Le Groupe PS et Indépendants a pris connaissance de ce budget ainsi que des explications s'y rapportant. Au-delà des charges imprévisibles, il me semble qu'il y a un mot que personne n'ose prononcer ce soir : c'est la question des hausses d'impôts. J'aimerais que le Conseil communal puisse nous dire si avec l'évolution du déficit qui est plus importante que la dernière fois, on s'approche d'une hausse future du taux d'imposition, et si oui dans combien de temps. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

*« Monsieur le Président,
Monsieur le syndic,
Mesdames et Messieurs,*

Le Groupe UDC préavise favorablement le budget de fonctionnement et émet les remarques suivantes:

Concernant l'accueil extrascolaire (AES) les revenus couvrent le 80 % des charges. Afin d'améliorer le résultat du ménage communal (qui n'est pas au beau fixe pour les prochaines années), je demande à ce que le taux de couverture de l'AES dépasse le 90 % à l'avenir, étant donné que l'accueil extrascolaire n'est pas une obligation pour les enfants, mais bien une volonté des parents de placer leur enfant. Il faudrait revoir les tarifs tout en tenant compte de la différence de revenu des parents.

Il faudrait aussi analyser si une économie peut être faite au niveau du coût des remplacements dus aux absences maladies pour le personnel engagé à faible pourcentage (considéré comme revenu accessoire). Y a-t-il obligation de payer les jours d'absence ? Pourrait-on y mettre un quota maximum ?

Je n'ai pas d'autres remarques. »

M. le Président remercie les intervenants pour leurs remarques et passe la parole au Conseil communal.

Au nom du **Conseil Communal**, M. le syndic répond aux interventions en ces mots :

« Concernant la question du Groupe PS et indépendants au niveau des frais imprévisibles et de la hausse d'impôt, nous allons passer au modèle comptable MCH2. Il serait actuellement prématuré de se prononcer sur une hausse du taux d'imposition. Cependant, au vu des prévisions qui nous ont été présentées ce soir, je vous laisse le soin de faire certaines conclusions mais nous allons y travailler. Une planification financière n'est effectivement pas un résultat définitif. »

Concernant la question du Groupe UDC sur l'accueil extrascolaire (AES), nous allons naturellement étudier le point. Il faut juste savoir qu'une pratique régionale existe et, par conséquent, nous ne pouvons pas agir différemment des autres communes qui font partie de l'ARG.

Pour les économies en cas d'absence pour maladie, nous allons également étudier ce point car chaque économie est importante mais toujours dans le respect des personnes. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au budget des investissements 2019.

3.2 Présentation du budget des investissements

Pour les demandes de crédits liées aux investissements, chaque membre a reçu un rapport par objet. M. le Président précise qu'un vote interviendra après chaque point figurant à l'ordre du jour et passe la parole à Mme Catherine Beaud pour un commentaire général sur les investissements prévus en 2019.

« Le total brut des investissements apparaissant au budget 2019 s'élève à CHF 14'017'000.00. Ce chiffre englobe les nouveaux projets pour somme totale de CHF 2'880'000.00. Les crédits reportés représentent un montant de CHF 11'137'000, dont CHF 6'000'000.00 pour l'extension du bâtiment scolaire. »

M. le Président remercie Mme Beaud pour cette introduction et passe la parole à M. le syndic pour le point 3.2.1 « Réaménagement de la liaison de mobilité douce Riaz-Centre - Champy ».

3.2.1 Réaménagement de la liaison de mobilité douce Riaz-Centre – Champy CHF 80'000.00

« Vous avez pu prendre connaissance du cadre de cet investissement visant à rendre la liaison de mobilité douce entre le centre du village et le quartier de Champy praticable pour les vélos. Ce projet fait partie d'un ensemble de mesures du PA1 visant à rendre attractives les liaisons de mobilité douce entre les communes. Le développement de l'agglomération de Mobul est un concept d'ensemble dont cette mesure précise fait partie et doit par conséquent être réalisée. Le montant de cet investissement est principalement lié à l'enrochement nécessaire pour soutenir le chemin dans ce tronçon au dénivelé marqué. Notre village étant particulièrement concerné par l'intense trafic de transit lié à l'autoroute et à la proximité de Bulle, ce cheminement assurera un déplacement en toute sécurité tant des enfants que des parents.

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 80'000.00
Subvention fédérale (estimation)	CHF 27'000.00
Crédit bancaire ou autre	CHF 53'000.00

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 1'060.00
Amortissement 4%	CHF 2'120.00
	CHF 3'180.00

Le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement. »

M. le Président remercie M. le syndic et passe la parole à M. Georges Oberson, président de la commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

« Le remplacement du passage existant en escaliers par un nouveau tracé d'env. 40 m. moins raide et permettant le passage de vélos et de poussettes ne semble pas indispensable. Il existe déjà des chemins existants débouchant sur la rue St-Michel et la rue de Champy.

Le coût des travaux s'élève à CHF 80'000.00 et est jugé trop important.

La Commission financière préavise défavorablement à la demande de ce crédit. »

M. le Président remercie M. Oberson pour son rapport et ouvre maintenant la discussion sur le point 3.2.1 « Réaménagement de la liaison de mobilité douce Riaz-Centre – Champy ».

Au nom du **Groupe PLR**, Mme Sophie Moura intervient en ces mots :

« Le Groupe PLR se prononcera contre cet investissement. Cette amélioration n'est pas d'une première nécessité et c'est pour cela que nous nous opposons à cet investissement et souhaitons momentanément concentrer l'effort financier sur d'autres projets. De plus, nous constatons que les chemins d'accès actuels donnent satisfaction et sont bien utilisés. Ils garantissent déjà le principe de mobilité entre les différentes zones. »

Au nom du **Groupe PS et indépendant**, Mme Anne Favre-Morand intervient en ces mots :

« Le Groupe PS et Indépendants ne voit pas l'intérêt de démolir les escaliers existants alors qu'il y a un chemin quelques mètres avant. Le Groupe est alors défavorable à ce projet. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Ce projet est beaucoup trop onéreux et de loin pas nécessaire puisqu'environ 100 mètres après les escaliers il existe déjà une pente goudronnée qui relie la rue Saint-Michel à la Boquette. Nous demandons de préserver au maximum ce coin de nature afin qu'il reste un endroit agréable de promenade et ne devienne pas une piste cyclable.

La liaison de mobilité douce pour vélos doit se faire depuis Bulle par la route du Collège, le pont de Champy et ensuite la rue de Saletta. Pour toutes ces raisons, nous refusons cet investissement. »

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

« Le Groupe PDC est également défavorable à ce projet. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos la discussion sur le sur le point 3.2.1 et passe au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général refuse à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit pour le réaménagement de la liaison de mobilité douce Riaz Centre – Champy et son financement.**

M. le Président passe la parole à M. le syndic pour le prochain investissement.

3.2.2 Réfection d'ouvrages

CHF 200'000.00

« Au moment où nous avons effectué la demande de subventions pour la réfection du chemin de Neyruz, le Service de l'agriculture nous a demandé de lui soumettre de manière groupée les demandes de subventions pour les améliorations foncières et de faire une projection des projets envisagés sur les quatre à cinq prochaines années. Dès lors, l'ingénieur civil mandaté par la commune pour ces projets a établi un unique dossier pour la réfection de plusieurs routes communales. Je précise encore qu'à l'exception de travaux urgents, les subventions ne sont plus accordées si les travaux ont déjà démarré avant la décision de subventionnement. C'est la raison pour laquelle nous avons dû reporter les travaux de réfection du chemin de Neyruz qui seront réalisés aussitôt que les décisions de subventionnement de l'Office fédéral de l'agriculture seront tombées.

Par la suite les travaux seront réalisés de manière échelonnée sur plusieurs années. Pour l'année 2019, nous allons procéder par ordre de priorité et commencer par le 2^e tronçon de la route des Monts, lequel sera suivi par la réfection du chemin de Neyruz, qui fait l'objet d'un crédit reporté pour finir par la route des Collonges.

Je vais maintenant vous présenter les trois projets de réfection de routes. Ensuite, la Commission financière nous présentera son rapport et les groupes s'exprimeront sur ces investissements. Ceux-ci seront votés séparément.

a) Route des Monts (2e tronçon, secteur aval)

CHF 40'000.00

La route des Monts doit faire l'objet de nouveaux travaux de réfection en contrebas du premier tronçon réparé en urgence au printemps. Ce dossier a pu être ajouté à l'ensemble des projets de réfection de routes communales pouvant bénéficier de subventions des Améliorations foncières. Après une vision locale du Service de l'agriculture, la commune a reçu une autorisation anticipée de débiter les travaux. De cette manière, sous réserve de l'acceptation de cet investissement, nous pourrions réaliser les travaux dès le retour des beaux jours au printemps prochain, sans devoir attendre la décision d'octroi de la subvention AF.

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 40'000.00
Subvention améliorations foncières (estimation)	CHF 12'000.00
Crédit bancaire ou autre	CHF 28'000.00

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 560.00
Amortissement 4%	CHF 1'120.00
	<u>CHF 1'680.00</u>

b) Route des Collonges CHF 120'000.00

Vous avez pu lire dans le rapport sur cet investissement que cet ouvrage présente des fissures importantes. Il est prévu de refaire la route jusqu'à la limite communale de Marsens.

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 120'000.00
Subvention améliorations foncières (estimation)	CHF 68'500.00
Crédit bancaire ou autre	CHF 51'500.00

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 1'030.00
Amortissement 4%	CHF 2'060.00
	CHF 3'090.00

c) Revêtement du pont de l'autoroute à la route des Monts CHF 40'000.00

Vous avez certainement tous pu le constater, le revêtement du pont de l'autoroute à la route des Monts n'est pas en bon état. Le coût de ces travaux a été estimé par l'ingénieur mandaté de l'Office fédéral des routes.

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF 40'000.00
---------------------------	---------------

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 800.00
Amortissement 4%	CHF 1'600.00
	CHF 2'400.00

Le Conseil communal vous propose d'approuver ces trois objets et leur financement. »

M. le Président remercie M. le syndic passe la parole à M. Georges Oberson, pour la lecture du rapport de la commission financière.

« a) Route des Monts (2ème tronçon secteur aval) Crédit demandé : CHF 40'000.00

Vu l'état actuel de cette route, une réfection est nécessaire. L'investissement total présenté est de CHF 40'000.00 et la charge pour la commune après déduction d'une subvention est de CHF 28'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé.

b) Route des Collonges Crédit demandé CHF 120'000.00

Vu l'état actuel de cette route et le fait qu'elle présente un orniérage marqué, une réfection est nécessaire. L'investissement total est de CHF 120'000.00 et la charge pour la Commune après déduction d'une subvention est de CHF 51'500.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé.

c) Revêtement du pont de l'autoroute à la route des Monts

Crédit demandé CHF 40'000.00

L'entretien du revêtement supérieur et des canalisations de ce pont est à la charge de la commune. Dès lors et compte tenu de l'état actuel de ce revêtement, une réfection est nécessaire. L'investissement de CHF 40'000.00 est donc à la charge de la Commune.

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé. »

M. le Président remercie M. Oberson et ouvre la discussion sur le point 3.2.2 « Réfection d'ouvrages ».

Au nom du **Groupe PLR**, Mme Sophie Moura intervient en ces mots :

« Le Groupe PLR soutiendra les objets a) et c), mais est partagé quant au point b). En effet, dans un esprit de réduction des dépenses avec les chiffres présentés aujourd'hui, il faut se questionner sur les priorités des investissements et en tirer les conclusions nécessaires. C'est pourquoi une partie du groupe trouve inappropriée d'entamer la réfection de cette route aujourd'hui. Même si les montants des subventions cantonales nous incitent à investir, nous souhaitons une planification des réfections à venir, avec leur priorisation. Pour les deux autres points a) et c), le Groupe PLR se prononcera favorablement. »

Au nom du **Groupe PS et indépendants**, Mme Anne Favre-Morand intervient en ces mots :

« Le point a) est en effet une nécessité pour nous. En étant directement voisine, je me permets une petite remarque : il me semble qu'une analyse plus pointue aurait pu éviter de faire ces travaux en deux fois. Cette gestion oblige de doubler les frais d'installation du chantier et aboutit à des coûts inutiles. Alors que le chantier était en cours et les machines sur place, la route immédiatement en aval présentait déjà des déformations visibles. A ce propos, n'attendez pas qu'un accident se produise avant de mettre une signalisation marquant un danger certains.

Pour le point b), nous soutenons cette demande.

Pour le c), nous n'avons pas de commentaire. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« a) Route des Monts, nous n'avons pas d'intervention, nous acceptons ce crédit.

b) Route des Collonges, nous n'avons pas d'intervention, nous laissons le vote libre.

c) Pont d'autoroute route des Monts pas d'intervention, nous acceptons ce crédit. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos la discussion sur le sur le point 3.2.2 et passe au vote séparé pour chaque objet.

Vote sur le point a) Réfection de la route des Monts

✎ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit pour la réfection de la route des Monts et son financement.

Vote sur le point b) Réfection de la route des Collonges

- ✚ Au vote, le Conseil général accepte par 18 oui, 9 non et 1 abstention, le crédit pour la réfection de la route des Collonges et son financement.

Vote sur le point c) Revêtement du pont de l'autoroute à la route des Monts

- ✚ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit pour la réfection du revêtement du pont de l'autoroute à la route des Monts et son financement.

M. le Président passe maintenant la parole à M. le syndic pour le point 3.2.3 « Aménagement de zones 30 km/h ».

3.2.3 Aménagement de zones 30 km/h CHF 210'000.00

« Selon la volonté de l'assemblée communale, respectivement du Conseil général, la commune poursuit les travaux de mise en zone 30 km/h des secteurs à modération de vitesse prévus dans le plan directeur communal. En complément des informations données dans le rapport du dossier de séance pour ce point, je souhaite vous exposer brièvement la procédure pour la réalisation d'une zone 30 km/h.

Tout d'abord, une expertise est réalisée par un bureau d'ingénieurs. Celle-ci sert de base pour la délivrance de l'autorisation par le canton. Un projet de mise en zone 30 est élaboré par un ingénieur en collaboration avec la commune. Les plans sont ensuite mis à l'enquête publique durant 30 jours. Les éventuelles oppositions doivent être traitées avant la transmission du dossier au canton pour approbation. Ensuite, les zones 30 km/h peuvent être réalisées. En cas de ressources financières limitées, elles peuvent être mises en place par étapes, par exemple selon leur importance (priorité aux zones abritant des jardins d'enfants et des écoles) ou par l'aménagement d'une partie seulement des mesures prévues dans le projet. Un an après la réalisation, un contrôle doit être effectué selon des critères définis par un bureau d'ingénieurs. On vérifie de cette manière si les zones 30 km/h permettent d'atteindre les objectifs fixés. Cette vérification nécessite un relevé des vitesses pratiquées. En cas de vitesses non-adaptées, l'ingénieur proposera des mesures additionnelles. Les résultats de ces contrôles sont ensuite transmis au Service des ponts et chaussées pour validation. Dans le cas où les objectifs de ne seraient pas atteints, la mise en place de mesures complémentaires sera exigée par les services de l'Etat.

a) Secteur Joulin-Champ Jordan CHF 50'000.00

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 50'000.00

Crédit annuel

Intérêt 2% CHF 1'000.00

Amortissement 4% CHF 2'000.00

CHF 3'000.00

b) Secteur Saletta – Hubert-Charles - Hôpital CHF 160'000.00

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 160'000.00

Crédit annuel

Intérêt 2% CHF 3'200.00

Amortissement 4% CHF 6'400.00

CHF 9'600.00

Le Conseil communal vous propose d'approuver ces deux objets et leur financement. »

M. le Président remercie M. le syndic et cède la parole à M. Oberson pour le rapport de la commission financière à ce sujet.

« a) Secteur Joulin – Champ-Jordan Crédit demandé CHF 50'000.00

Les mesures de limitation de vitesse à 30km/h de ce secteur figurent sur le plan directeur communal. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a approuvé les plans. L'investissement est de CHF 50'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé tout en demandant de réduire ce coût par des mesures moins chères.

b) Secteur Saletta – Hubert-Charles – Hôpital Crédit demandé CHF 160'000.00

Les mesures de limitation de vitesse à 30km/h de ce secteur figurent sur le plan directeur communal. Le projet en est encore au stade du traitement des oppositions et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions n'a pas encore approuvé les plans. L'investissement est de CHF 160'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé tout en demandant de réduire ce coût par des mesures moins onéreuses et de ne pas dépasser le montant de CHF 130'000.00. »

M. le Président remercie M. Oberson et ouvre maintenant la discussion sur le point 3.2.3 « Aménagement de zones 30 km/h », dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **Groupe PLR**, Mme Sophie Moura intervient en ces mots :

« L'aménagement des zones 30km/h est important pour la sécurité des usagers à mobilité douce et le groupe PLR soutient ces deux objets. Toutefois, nous nous permettons de rendre attentifs que les montants budgétisés semblent élevés.

Nous sommes convaincus qu'une réduction des coûts est possible, tout en garantissant le but du projet, à savoir l'augmentation de la sécurité dans ces zones. C'est pourquoi, nous demandons que dans un premier temps des installations sommaires style « totem » soient installées conformément aux prescriptions en vigueur. Dans un deuxième temps et après analyse, si leur efficacité s'avère insuffisante, d'autres moyens plus importants seraient alors mis en place. »

Au nom du **Groupe PS et indépendants**, Mme Anne Favre-Morand s'exprime en ces mots :

« Le Groupe PS et indépendants est satisfait d'avoir bientôt deux nouvelles zones 30 km/h. Nous ne pouvons que vous encourager à continuer dans cette voie. Par-contre qu'est-ce qui justifie une telle différence de coût en ces deux secteurs ? N'existe-t-il pas de moyen de modération de vitesse plus abordable ? »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Le législatif a déjà voté CHF 60'000.00 au budget 2014 pour le 30 km/h dans divers quartiers, puis il a accepté à nouveau CHF 60'000.00 au budget 2016 spécifiquement pour Saletta, Joulin, Champ-Jordan, mais ces montants ont été dépensés entre-temps pour une petite part pour les architectes et mises à l'enquête et pour la grosse part dans d'autres quartiers !

Au budget 2018, il restait un crédit reporté de CHF 20'000.00 qui a été utilisé pour des frais d'ingénieur et de mise à l'enquête.

Conclusion : Il reste uniquement les coûts des travaux à investir, mais si l'on se réfère à 2016, ceux-ci ne devraient pas coûter plus que CHF 60'000.00 et là on nous demande CHF 210'000.00 pour les deux secteurs ! Nous jugeons donc ces aménagements beaucoup trop chers, si bien que nous refusons ces crédits et vous demandons de revoir les projets pour simplifier les mesures de modération afin d'arriver à un coût nettement plus bas, à CHF 120'000.00 au maximum pour les deux secteurs.

Sachant qu'il est tout à fait possible de mettre en place qu'une partie des mesures mises à l'enquête et ensuite de réévaluer leur efficacité et afin de ne pas tout reporter et retarder d'une année, le Groupe UDC fait **une contre-proposition** pour le secteur Joulin - Champ-Jordan à CHF 40'000.00 et pour le secteur Saletta-Hôpital à CHF 80'000.00.

Par conséquent, nous invitons les conseillers généraux qui souhaitent baisser les coûts à refuser la proposition du Conseil communal et à accepter en 2ème vote notre proposition à CHF 40'000.00 pour Joulin et CHF 80'000.00 pour Saletta-Hôpital. »

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

« Le Groupe PDC est d'accord de faire l'investissement en limitant au maximum les frais. Il faut également faire attention de ne pas gêner les agriculteurs. »

M. Laurent Pasquier intervient en ces mots :

« J'en reviens toujours aux kilomètres de route du Chalet-Neuf qu'on a mis à 30 km/h pour le prix d'un panneau de signalisation. Je propose au Conseil général de refuser cet investissement tel que présenté ce soir avec des montants pareils. Si on calcule la somme totale des millions que l'on a mis dans les zones 30 km/h depuis le début de Valtralog et tout ce qui a été gaspillé, je crois qu'il faut commencer à prendre conscience que c'est le grand moment de recommencer à faire des économies. J'aimerais que les conseillers généraux refusent ce projet. »

M. le Président remercie les intervenants et passe la parole à M. le syndic pour la réponse du Conseil communal.

« Nous comprenons tout-à-fait les préoccupations des Conseillers généraux. Des études ont été faites. Le but de la commune n'est pas d'initier des reports de crédit. Il est clair que si nous arrivons à faire les travaux à des coûts moins élevés, nous le ferons.

Je représente ce soir la Conseillère communale en charge du dossier et je ne connais malheureusement pas tous les détails de ce dossier mais je peux dire qu'elle a collaboré avec la secrétaire générale afin de fournir un travail sérieux.

Il est clair que dans certains secteurs on pourrait commencer par simplement poser des panneaux mais dans d'autres, où des automobilistes roulent à plus de 80 km/h au lieu de 50 km/h, la pose d'un panneau ne va pas faire ralentir les automobilistes.

Nous sommes d'accord d'aller par étapes mais nous ne pourrions pas choisir nous-même les mesures finales qui devront être mises en place car c'est à l'Etat que revient la décision de conformité.

M'engager sur des montants ce soir n'est pas possible. Je peux par contre m'engager sur le fait que le Conseil communal va limiter au maximum les frais.

Il a été dit que la Commune gaspille l'argent des contribuables, j'estime que nous faisons très attention de ne pas faire de dépenses inutile. J'espère, pour les personnes qui m'ont précédé ainsi que pour celles présentes ce soir, que cette remarque était un abus de langage. »

M. le Président remercie les intervenants ainsi que M. le syndic pour leurs interventions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur le point 3.2.3 et passe au vote séparément pour chaque objet.

Vote sur le point a) Mise en zone 30 du secteur Joulin – Champ-Jordan pour un montant de CHF 50'000.00.

✚ Au vote, le Conseil général refuse avec 23 non voix contre 5 oui, l'investissement pour la mise en zone 30 km/h du secteur Joulin - Champ-Jordan

Vote sur la contre-proposition de Mme Florence Pasquier (UDC) : mise en zone 30 du secteur Joulin – Champ-Jordan pour un montant de CHF 40'000.00.

✚ Au vote, le Conseil général accepte avec 25 oui, 2 non et 1 abstention, la contre-proposition de Mme Florence Pasquier (UDC).

Vote sur le point b) Mise en zone 30 du secteur Saletta, rue Hubert-Charles et Hôpital pour un montant de CHF 160'000.00.

✚ Au vote, le Conseil général refuse par 26 non et 2 oui l'investissement pour la mise en zone 30 km/h du secteur Saletta, Hubert-Charles et Hôpital.

Vote sur la contre-proposition de Mme Florence Pasquier (UDC) : mise en zone 30 du secteur Saletta, rue Hubert-Charles et Hôpital pour un montant de CHF 80'000.00.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte avec 26 oui et 2 non la contre-proposition de Mme Florence Pasquier (UDC).**

M. le Président passe la parole à M. le syndic pour le point 3.2.4 « Aménagement de trottoirs ».

3.2.4 Aménagement de trottoirs

a) **Chemin piétonnier et trottoir à la rue de l'Hôpital. Crédit complémentaire CHF 20'000.00**

« Pour cet investissement dont la réalisation était prévue cette année, la Commune a reçu un devis qui comportait une augmentation du coût de l'aménagement. En revanche, nous avons également eu connaissance que de tels ouvrages liés aux transports publics peuvent bénéficier d'une aide cantonale. Le Conseil communal a décidé de communiquer ces nouveaux éléments au Conseil général en toute transparence dans le cadre du budget et de solliciter un crédit complémentaire pour cet investissement, même s'il est fort probable que l'augmentation de coût puisse être couverte par l'aide cantonale.

Financement

Crédit global	CHF 90'000.00
Crédit reporté	<u>CHF 70'000.00</u>
Crédit complémentaire	CHF 20'000.00
Aide cantonale	CHF 30'000.00
(estimation)	
Crédit bancaire ou autre	CHF 0.00

b) **Cheminement piétonnier provisoire pour écoliers (Comba - Monts 14) CHF 20'000.00**

Il s'agit d'un cheminement provisoire prévu en remplacement du cheminement existant lorsque les travaux de transformation de l'Aigle Noir auront débuté.

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 20'000.00

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 400.00
Amortissement 4%	<u>CHF 800.00</u>
	CHF 1'200.00

Le Conseil communal vous propose d'approuver ces trois investissements et leur financement. »

M. le Président remercie M. le syndic et passe la parole à M. Oberson pour le rapport de la commission financière.

« a) Chemin piétonnier à la rue de l'Hôpital - crédit complémentaire CHF 20'000.00

Le montant des travaux de la réalisation de ce trottoir a été réévalué de CHF 70'000.00 à CHF 90'000.00. Il s'agit donc d'un crédit complémentaire. Nous pouvons relever qu'une aide cantonale est prévue, ce qui devrait amener le coût total de cette réalisation à un montant inférieur au premier crédit déjà accepté.

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé.

b) *Chemin piétonnier provisoire pour écoliers (Comba-Monts 14)*

CHF 20'000.00

Compte tenu des travaux envisagés par la Bourgeoisie au bâtiment de l'Aigle-Noir, ce chemin piétonnier est nécessaire pour la sécurité des écoliers. Un investissement de CHF 20'000.00 est prévu.

La commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé, sous réserve du début des travaux prévus. »

M. le Président remercie M. Oberson pour son rapport et ouvre maintenant la discussion sur le point 3.2.5 « Aménagement de trottoirs », dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **Groupe PS et indépendants**, M. Etienne Huyghe intervient en ces mots :

« Concernant le cheminement piétonnier provisoire pour les écoliers, nous vous remercions de la solution proposée et nous la soutenons. Cependant, nous craignons qu'il subisse des délais potentiellement importants puisqu'il devra être mis à l'enquête public et pourra provoquer des oppositions.

A présent, la situation le long de la route cantonale présente un danger grave pour les enfants du CO qui passent tous les jours. En direction de Riaz, il y a d'abord le passage à la hauteur de la station d'essence et puis, après Flo'Riaz, commence un entonnoir avec un trottoir étroit sur lequel se trouve à présent un panneau de circulation qui avertit les travaux de l'école primaire. Ce panneau laisse un passage qui se mesure en centimètres. Nous vous prions de réétudier ce problème afin rechercher et d'adopter des éléments qui peuvent contribuer à désamorcer la situation actuelle à court terme. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« b) Chemin des écoliers Comba - Monts 14

Le groupe UDC accepte ce crédit sous condition de réaliser ce chemin uniquement si les travaux de l'Aigle-Noir devaient débiter avant la fin du chantier de l'école primaire. Les autorisations vont très souvent plus longtemps que ce que l'on pense. Nous vous rendons attentif que le chantier de collecteurs séparatifs CO-Aigle Noir ne devra pas gêner le passage des écoliers. »

M. le Président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion sur le point 3.2.5 et passe au vote séparé pour chaque objet.

Vote sur le point a) Crédit complémentaire pour le chemin piétonnier et le trottoir à la rue de l'Hôpital

✚ **Au vote, le Conseil général accepte par 27 oui et 1 non, le crédit pour le chemin piétonnier et le trottoir à la rue de l'Hôpital.**

Vote sur le point b) Cheminement piétonnier provisoire pour écoliers (Comba-Monts 14)

✚ **Au vote, le Conseil général accepte par 26 oui, 1 non et 1 abstention, le crédit pour le cheminement piétonnier provisoire pour écoliers et son financement.**

M. le Président passe la parole à M. Jelk pour le point suivant.

3.2.5 Construction de collecteurs séparatifs

CHF 1'200'000.00

a) Tronçon CO3 – Aigle-Noir CHF 580'000.00

Il s'agit du prolongement des collecteurs réalisés pour le raccordement du CO de Riaz vers le secteur « Entre-deux-Chemins » et « Aigle-Noir ».

b) Tronçon « Entre-deux-Chemins » - Comba

CHF 170'000.00

Ce collecteur d'eaux usées est prévu pour le raccordement des habitations du secteur « Entre-deux-Chemins » sur le collecteur d'eaux usées du quartier de la Comba. La traversée de la route s'effectuera en pousse-tube.

c) Tronçon « Rietta – Maxime-Clerc – Sionge »

CHF 450'000.00

Pour ce secteur, nous devons encore effectuer des investigations afin de finaliser le projet en tenant compte de l'état des canalisations existantes.

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 1'200'000.00

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF	24'000.00
Amortissement 3%	CHF	36'000.00
	CHF	<u>60'000.00</u>

Le Conseil communal vous propose d'approuver ces trois investissements et leur financement.

M. le Président remercie M. Jelk et passe la parole à M. Oberson pour le rapport de la commission financière.

« a) Tronçon « CO3 – Aigle Noir »

CHF 580'000.00

Ce quartier n'est pas encore raccordé au séparatif eaux claires / eaux usées.

Cet investissement est indispensable pour bénéficier d'une meilleure répartition lors de la prochaine révision de l' AIS. Le coût total calculé s'élève à CHF 580'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit ainsi que le financement proposé.

b) Tronçon « Entre-deux-Chemins » – Comba

CHF 170'000.00

Ce quartier n'est pas encore raccordé au séparatif eaux claires / eaux usées. Cet investissement est indispensable pour bénéficier d'une meilleure répartition lors de la prochaine révision de l' AIS. Le coût total calculé s'élève à CHF 170'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit ainsi que le financement proposé.

c) Tronçon « Rietta – Maxime Clerc – Sionge »

CHF 450'000.00

Bien qu'un collecteur unitaire existe déjà, des investigations devront être faites pour raccorder ce quartier au séparatif eaux claires / eaux usées. Cet investissement est également indispensable pour bénéficier d'une meilleure répartition lors de la prochaine révision de l'AIS. Le coût total calculé s'élève à CHF 450'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit ainsi que le financement proposé. »

M. le Président remercie M. Oberson et ouvre la discussion sur le point 3.2.6 « Construction de collecteurs séparatifs », dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Ne serait-il pas plus judicieux et moins coûteux de faire le tronçon de traversée de la route cantonale vers la Comba lors du réaménagement Valtraloc ? »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur le sur le point 3.2.6 et nous passons au vote séparément pour chaque objet.

Vote sur le point a) Tronçon « CO3 – Aigle-Noir »

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit pour la construction du collecteur pour le tronçon « CO3 – Aigle-Noir » et son financement.**

Vote sur le point b) Tronçon « Entre-deux-Chemins - Comba »

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit pour la construction du collecteur pour le tronçon « Entre-deux-Chemins - Comba » et son financement.**

Vote sur le point c) Tronçon « Rietta – Maxime-Clerc – Sionge »

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit pour la construction du collecteur pour le tronçon « Rietta – Maxime-Clerc – Sionge et son financement.**

M. le Président passe la parole à M. le syndic pour l'investissement suivant.

3.2.6 Aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière**CHF 22'000.00**

« Pour résoudre le problème de saturation du columbarium et suivre l'évolution de la société, le Conseil communal a décidé d'aménager, à l'instar de la Ville de Bulle, un jardin du souvenir. Cet aménagement sera réalisé par la voirie.

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 22'000.00

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF	440.00
Amortissement 15%	CHF	3'300.00
	CHF	<u>3'740.00</u>

Le Conseil communal vous recommande d'approuver cet investissement et son financement. »

M. le Président remercie M. le syndic pour ses explications et cède la parole à M. Oberson pour le rapport de la commission financière sur cet investissement.

Rapport de la Commission financière

« L'aménagement d'un jardin du souvenir est nécessaire pour répondre à la tendance actuelle. Il permettra également de libérer de la place dans le columbarium actuellement saturé. L'investissement de CHF 22'000.00 est à la charge de la commune.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé. »

M. le Président remercie M. Oberson. La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit pour l'aménagement d'un jardin du souvenir et son financement.**

M. le Président cède la parole à M. Jelk pour la présentation de l'investissement suivant.

3.2.7 Assainissement du ruisseau de l'Étrety. Crédit d'étude**CHF 20'000.00**

« Le ruisseau de l'Étrety a fait l'objet d'une cartographie des dangers entre 2011 et 2015. L'analyse hydraulique de la carte des dangers indique que la mise sous tuyau du ruisseau peut s'obstruer lors de crues et provoquer un débordement sur la parcelle existante et sur toute la zone située en contrebas. Une première analyse effectuée par un bureau d'ingénieurs spécialisé sous l'égide du Service de l'environnement a débouché sur un rapport technique définissant un concept de mesures de protection contre les crues. La prochaine étape sera l'étude de projet pour la mise en œuvre des mesures. Ce travail doit être effectué par un bureau d'ingénieurs spécialisé en étroite collaboration avec la Commune, le Service de l'environnement et le propriétaire foncier concerné.

Je tiens encore à relever que la loi cantonale sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles, précise les tâches des communes à l'art. 38. Cet article précise que les communes doivent adopter les mesures actives nécessaires pour protéger contre les dangers naturels la population et les biens d'une valeur notable situés dans les secteurs bâtis. Dès lors, même si le risque de débordement lors de crue est estimé à une occurrence tous les trente ans, la commune se doit de prendre les mesures qui lui incombent. Pour terminer, il est important de relever que la mise en œuvre des mesures de protection contre les dangers naturels fait l'objet d'une subvention cantonale de 60 à 80%.

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 20'000.00

Crédit annuel

<i>Intérêt 2%</i>	CHF	400.00
<i>Amortissement 15%</i>	CHF	3'000.00
	CHF	<u>3'400.00</u>

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'étude. »

M. le Président remercie M. Jelk pour ses explications et cède la parole à M. Oberson pour le rapport de la commission financière.

Rapport de la Commission financière

« L'étude est demandée par le canton compte tenu que le ruisseau situé au lieu-dit l'Étrety a fait l'objet d'une cartographie des dangers. L'investissement demandé s'élève à CHF 20'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé. »

M. le Président remercie M. Oberson et ouvre la discussion sur le point 3.2.8 « Assainissement du ruisseau de l'Étrety » dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Le Groupe UDC a trois questions :

1. Cette étude est-elle une obligation ou un souhait ?
2. Est-ce que le propriétaire en question participera aux frais d'études et de réalisation ?
3. Les maisons en danger sont-elles récentes ou non et ont-elles déjà subi des dégâts ? »

M. le Président passe la parole à M. le syndic pour la réponse du Conseil communal.

« Le Conseil communal a l'obligation d'assainir ce ruisseau dans le cadre de la révision du PAL. Le propriétaire ne participera pas aux frais. Les maisons en danger ont déjà subi des dégâts c'est pour cela que nous devons agir. »

La parole n'étant plus demandé, M. le Président passe au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 25 oui, 1 non et 2 abstentions, le crédit d'étude pour l'assainissement du ruisseau de l'Étrety et son financement.**

M. le Président passe la parole à M. le syndic pour le point suivant.

3.2.8 Infrastructures routières secteur CO (crédit complémentaire) CHF 1'050'000.00

« Les devis d'ingénieurs permettant de poursuivre le développement du projet ont nécessité une adaptation de cette position. La demande de subventionnement sera faite sur la base de ces devis estimatifs qu'il convient dès lors de prévoir avec une certaine marge pour faire face aux éventuels imprévus qui peuvent survenir lors de la réalisation sur ces tronçons comprenant déjà certaines infrastructures en sous-sol. Nous espérons une bonne surprise lors de l'appel d'offres aux entreprises

mais rien n'est certain. Un deuxième élément est nécessaire pour la demande de subvention : il s'agit de l'approbation des plans par la DAEC.

Le dossier de projet doit ensuite être préavisé par le comité de direction Mobul. Puis une demande de convention de financement est préparée par la coordinatrice cantonale des agglomérations. Cette convention est ensuite validée par l'Office fédéral des routes. En tout, il faut compter au moins 4 mois entre l'envoi de la demande de subventionnement et la validation de la convention.

Le Conseil communal tenait à vous expliquer cette procédure relativement complexe. Nous essayons d'anticiper toutes les étapes pour perdre le moins de temps possible et réduire les coûts de réalisation et administratifs. Il convient toutefois que de nombreux acteurs sont impliqués dans cette procédure et participent ainsi à l'avancement du dossier.

Les chiffres qui vous ont été présentés pour ces deux dossiers ont fait l'objet d'une analyse approfondie du Service des ponts et chaussées.

a) Lot 4a Valtraloc (giratoire) CHF 800'000.00

Ce projet est financé conjointement par le canton, la commune de Riaz et l'Association de communes pour le CO de la Gruyère et les TPF, ceci sur la base d'une répartition convenue lors de la vente du terrain du CO.

Pour ce dossier également, la procédure d'approbation des plans est en cours.

b) Réfection de la rue Michel-Corpataux CHF 1'800'000.00

Cette réfection s'inscrit dans le cadre de la mesure 1.2 du projet d'agglomération 3 de Mobul visant le prolongement de la ligne 1 Mobul. L'ingénieur civil mandaté a effectué une actualisation du coût du projet datant de 2014. La version finale du projet étant à présent connue, en particulier au niveau des luminaires et des trottoirs définitifs les coûts ont été revus en vue d'une réalisation des travaux en 2020. Il faut également relever que lors de l'élaboration du projet, l'ingénieur n'avait pas connaissance du fait que la mesure 1.2 du PA 3 prévoit également un arrêt de bus supplémentaire au terrain de football. Si ce dernier n'est pas prévu dans le projet déjà mis à l'enquête en 2015, il convient d'anticiper une construction ultérieure dans la conception du projet.

Enfin, il convient encore de préciser que la procédure d'approbation des plans n'est pas terminée pour ce projet et que le traitement des oppositions est en cours.

Investissements

Rue Michel-Corpataux	CHF 1'800'000.00
Lot 4a Valtraloc	CHF 800'000.00
Total participation commune de Riaz	CHF 2'600'000.00

Financement

Crédit reporté	CHF 1'550'000.00
Crédit complémentaire	CHF 1'050'000.00
Participation PA1 et PA3	CHF 590'000.00
Crédit bancaire ou autre	CHF 460'000.00

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF 9'200.00
Amortissement 4%	CHF 18'400.00
	CHF 27'600.00

Le Conseil communal vous propose d'adopter le crédit complémentaire et son financement. »

M. le Président remercie M. le syndic et passe la parole à M. Oberson pour le rapport de la commission financière.

« Compte tenu que ces deux investissements sont liés, un seul rapport de la commission financière est effectué. »

Un premier crédit avait déjà été voté pour la réalisation de ces travaux. Le crédit reporté est de CHF 1'550'000.00 et suite à une actualisation du devis, des exigences d'exécution supplémentaires et des divers et imprévus, le coût total s'élève finalement à CHF 2'600'000.00, lequel se répartit entre :

- *Crédit reporté pour CHF 1'550'000.00*
- *Crédit complémentaire pour CHF 1'050'000.00*

Compte tenu de participations d'env. CHF 590'000.00, la charge pour la Commune sera de CHF 460'000.00

Selon les informations communiquées, ces investissements s'avèrent nécessaire.

La Commission financière préavise favorablement le crédit ainsi que le financement proposé. »

M. le Président remercie M. Oberson et ouvre la discussion sur le point 3.2.9 « Infrastructures routières secteur CO » dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **Groupe PLR**, Mme Sophie Moura intervient en ces mots :

« Le Groupe PLR est d'accord sur le principe mais souhaite à l'avenir se prononcer sur l'attribution de crédits d'étude afin d'éviter à avoir à accepter des crédits importants mais trop opaques. »

Au nom du **Groupe PS et Indépendants**, Mme Anne Favre-Morand intervient en ces mots :

« Avec le retard pris dans le dossier Valtraloc, le Groupe PS et Indépendants souhaite vivement que le Conseil communal garde un œil sur porte-monnaie et qu'il ne faudra pas approuver à chaque lot des crédits complémentaires.

Cependant, nous avons remarqué et lu dans la presse que l'arrêt de bus du CO crée des soucis de sécurité du fait que les enfants s'assoient sur la barrière de sécurité placée très, voire trop près de la route cantonale. Avez-vous prévu d'améliorer la sécurité sur ce point ? Il en va de même pour le cheminement le long de la route cantonale. Nous avons pu lire dans la Gruyère, que la sécurité est une grande préoccupation pour M. le syndic. Nous vous en remercions mais nous vous demandons d'être plus réactifs, il ne suffit pas de prévoir des bonnes solutions à termes. Il est de votre devoir de travailler sur des mesures urgentes sur les terres communales pour la sécurité de nos jeunes. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Pour quand peut-on espérer la réalisation du giratoire du lot 4 ?

Concernant la rue Michel-Corpataux, nous sommes surpris de l'énorme différence de prix depuis 2015 alors que le projet n'a que peu changé. Y a-t-il une responsabilité de l'ingénieur pour des erreurs de calcul ?

Afin de ne pas renchérir davantage avec le temps qui passe à régler encore une opposition pendante, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'obtenir une autorisation anticipée d'exécuter déjà les travaux pour le secteur allant de la route des Monts jusqu'au CO, sans toucher pour l'instant au terrain de l'opposant.

En espérant, que les coûts réels seront plus bas que le crédit demandé, nous sommes favorables à cet investissement incontournable. »

M. le Président passe la parole à M. le syndic pour la réponse du Conseil communal.

« Le Conseil communal a un regard très attentif au porte-monnaie en ce qui concerne les investissements notamment pour la rue Michel-Corpataux.

Au niveau de la sécurité aux abords du CO, nous avons déjà eu des discussions avec la police. Ce n'est malheureusement pas la Commune qui décide seule. Sachez que lorsque nous avons fait cet investissement, nous n'avons pas lésiné sur les dépenses concernant la sécurité. Des mesures seront mises en place prochainement après discussion et accord des différentes parties prenantes.

Pour répondre à la question de Mme Florence Pasquier (UDC), le giratoire sera réalisé lorsque les services de l'Etat nous autoriseront à le faire. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote point par point.

Vote sur le point a) Aménagements Valtraloc Lot 4a

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 27 oui et 1 non, le crédit complémentaire pour la participation financière de la commune à la construction des aménagements Valtraloc pour le lot 4A.**

Vote sur le point b) Réfection de la rue Michel-Corpataux

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 27 oui et 1 non, le crédit complémentaire pour la réfection de la rue Michel-Corpataux et son financement.**

M. le Président passe maintenant la parole à M. le syndic pour la présentation du point suivant de l'ordre du jour.

3.2.9 Remplacement du câblage et des installations électriques au bâtiment scolaire Monts 14 CHF 38'000.00

« Cet équipement est nécessaire afin d'offrir aux élèves de notre établissement scolaire un équipement conforme aux normes en vigueur.

Financement

Emprunt bancaire ou autre

CHF 38'000.00

Crédit annuel

Intérêt 2%	CHF	760.00
Amortissement 15%	CHF	5'700.00
	CHF	<u>6'460.00</u>

Le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement et son financement. »

M. le Président remercie M. le syndic et passe la parole à M. Oberson pour le rapport de la commission financière.

Rapport de la Commission financière

« La mise à jour de l'installation électrique et du câblage du bâtiment route des Monts 14 est nécessaire pour se conformer aux normes actuelles. L'investissement est de CHF 38'000.00

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé. »

M. le Président remercie M. Oberson pour son rapport. La parole n'étant plus demandée M. le Président passe au vote.

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit pour le remplacement du câblage et des installations électriques au bâtiment scolaire Monts 14.**

M. le Président passe maintenant la parole aux membres du Conseil communal pour la présentation des crédits reportés. Ceux-ci concernent des investissements déjà votés qui sont encore à réaliser, ou qui ne sont pas encore terminés.

29.503.1 Extension bâtiment scolaire Monts 4 CHF 6'000'000.00

« Les travaux suivent leur cours, aucun retard n'est à déplorer et les budgets sont sous contrôle. Comme vous avez pu le constater, la démolition de l'abri PC est terminée et le radier est prêt. La démolition à l'intérieur de l'ancienne bâtisse est également terminée. D'autre part, vous l'avez aussi remarqué, nous avons dû fermer la route des Monts pour procéder au remplacement des canalisations d'eau claires et usées.

33.501.1 Aménagement du sentier de l'Ondine CHF 10'000.00

En raison du traitement d'autres dossiers prioritaires relevant de l'aménagement du territoire ce crédit doit être reporté au prochain exercice.

62.501.1	Réfection du chemin de Neyruz	CHF 210'000.00
	<i>Comme expliqué auparavant, à la demande du Service de l'agriculture, nous avons dû grouper les demandes de subventionnement pour les réfections de routes. C'est la raison pour laquelle les travaux de réfection du chemin de Neyruz n'ont pas encore été réalisés.</i>	
62.501.3	Cheminement piétonnier Champy	CHF 310'000.00
	<i>Vous l'avez certainement constaté : les travaux de construction du trottoir sont en cours dans le quartier de Champy.</i>	
62.501.4	Aménagement traversée de localité	CHF 1'600.000.00
	<i>Il s'agit des travaux de génie civil, des canalisations pour les aménagements Valtraloc, ainsi que les honoraires, les divers et imprévus. Je profite de vous informer que l'examen préalable par les services cantonaux est terminé pour les lots 1 et 2 (tronçon depuis la limite intercommunale avec Bulle jusqu'au giratoire du Centre). Le dossier est maintenant corrigé en vue de la mise à l'enquête publique. Des entretiens avec différents propriétaires concernés par des modifications en bordure de parcelle auront lieu au début de l'année prochaine. Les lots 3 et 4b (centre du village et secteur Croix-Blanche) sont en cours d'élaboration.</i>	
62.522.0	Ch. AF Les Angles-St-Michel	CHF 97'000.00
	<i>Pour rappel, un syndicat a été constitué pour la réalisation d'une route de desserte dans le secteur Les Angles – St-Michel. Ce chemin desservira des propriétés sur la Commune de Riaz et surtout la forêt St-Michel dont elle en est la propriétaire et où les capacités de coupe sont intéressantes. Ces travaux sont en cours.</i>	
70.501.1	Sécurité et renouvellement du réseau	CHF 200'000.00
	<i>Il s'agit d'un crédit reporté pour le remplacement de tronçons de la conduite principale d'eau potable en lien avec les aménagements Valtraloc sur 400 m.</i>	
71.501.0	Séparatif Champy, Champ-Bosson, Terreaux	CHF 300'000.00
	<i>Il s'agit d'un crédit reporté pour les collecteurs eaux usées – eaux claires et plus précisément les travaux de pose du revêtement définitif prévus au printemps 2019.</i>	
71.501.1	Construction de collecteurs eaux usées	CHF 560'000.00
	Collecteur le Brye	CHF 230'000.00
	<i>Le dossier est en cours d'élaboration en vue de la prochaine mise à l'enquête publique.</i>	
	Déviation du bassin d'eau pluviale (BEP), collecteur rive gauche Sionge	CHF 330'000.00
	<i>La demande de permis pour ces travaux est en cours.</i>	
71.501.2	Construction de collecteurs séparatifs	CHF 200'000.00
	Rue de la Roulema, ruelle du Châtelet et divers	CHF 70'000.00
	<i>La demande de permis pour la mise en séparatif à la ruelle du Châtelet est en cours.</i>	
	Nouveaux secteurs – centre village	CHF 50'000.00

Déviation du collecteur de Champy à l'Ondine **CHF 80'000.00**

Le projet est en cours de préparation pour la demande de permis de construire. Les travaux pourront être réalisés aussitôt que la mise en séparatif du quartier de Champy sera totalement achevée.

72.501.0 Aménagement places de collecte **CHF 30'000.00**

Cet aménagement n'a pas encore pu être effectué en raison du changement de zone de la parcelle concernée. »

M. le Président remercie les membres du Conseil communal pour leurs explications.

3.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019

M. le Président passe maintenant au vote final du budget de fonctionnement et du budget des investissements pour les objets qui ont été acceptés.

M. le Président passe une dernière fois la parole à M. Georges Oberson, pour la lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière

« Pour le budget de fonctionnement 2019 ainsi que pour les points du budget des investissements qui ont été approuvés, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter ce budget. »

M. le Président remercie M. Oberson et ses collègues pour leurs rapports et leur travail.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte par 27 oui et 1 non, le budget de fonctionnement et des investissements 2019 pour les objets qui ont été acceptés.**

M. le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal et passe au point 4 de l'ordre du jour « Modification des statuts de l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère ».

4. Modification des statuts de l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère »

M. le Président passe la parole à M. Nicolas Dousse, conseiller communal en charge de la santé et des affaires sociales.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Les statuts de l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère » ont dû être révisés en raison de l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018). Ces nouveaux statuts ont été approuvés par l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère » lors de l'assemblée du 14 juin 2018. Les buts statutaires énoncés à l'article 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes du district. Le Conseil communal invite dès lors le Conseil général donc à approuver les statuts modifiés de l'Association « Réseau santé et social de la Gruyère » ».

M. le Président remercie M. Dousse pour son introduction. La parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, la modification des statuts de l'Association « Réseau santé et social de la Gruyère ».**

5. Concept communal en faveur des séniors. Information et attribution du rôle de la commission des séniors à la Commission de la culture, des sports et des générations

M. le Président passe la parole à M. Nicolas Dousse pour la présentation de ce point.

« Vous avez toutes et tous reçu la documentation pour ce point. Je laisse la Commission de la culture, des sports et des générations se prononcer mais je reste volontiers à disposition pour des informations complémentaires. »

Le Président remercie, M. Dousse et donne la parole à M. Frédéric Blanc, Président de la Commission de la culture, des sports et des générations afin qu'il communique le préavis de cette commission.

« La Commission Culture Sports et Générations préavise favorablement pour l'assignation de cette tâche. Nous sommes prêts à tout mettre en œuvre afin de mener à bien ce projet en faveur de nos aînés. Juste une petite remarque sur la forme, il aurait été souhaitable que la commission soit consultée au préalable. »

M. le Président remercie M. Blanc pour son intervention. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, l'attribution du rôle de la commission des séniors à la Commission de la culture, des sports et de générations.**

* * *

6. Règlement sur le droit de cité communal. Adoption

M. Samuel Favre, Président de la commission des naturalisations, donne lecture de son rapport.

« La Commission des naturalisations a été sollicitée pour un regard sur le nouveau règlement communal sur le droit de cité. Ce dernier a été préavisé favorablement par la commission. Le règlement sur le droit de cité communal présenté, notamment son article 6, est déjà appliqué comme tel. Le canton de Fribourg a d'ailleurs toujours été très proche de la nouvelle loi du 1er janvier et les adaptations sont mineures.

La commission des naturalisations n'émet donc aucune remarque particulière sur le document présenté. »

Le Président remercie M. Favre et passe maintenant la parole à M. le syndic.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Je n'ai pas d'information complémentaire à ajouter au message que vous avez reçu. Je me tiens à disposition pour toute éventuelle question et vous invite à accepter le règlement tel que proposé. Je vous remercie pour votre attention. »

M. le Président précise que les éventuels amendements seront traités une fois l'entrée en matière acquise. Il ouvre tout d'abord la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion générale.

M. le Président relève que l'entrée en matière est acquise et ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement sur le droit de cité communal.

Aucun amendement n'ayant été déposé, la lecture article par article n'est pas nécessaire, M. le Président demande néanmoins si quelqu'un souhaite la demander.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

✚ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le règlement sur le droit de cité communal.

Il rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

* * *

7. Nouveau règlement sur les chiens

M. le Président passe la parole à M. Nicolas Dousse pour la présentation du nouveau règlement sur les chiens.

« Le nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens est une adaptation de l'ancien règlement en lien avec l'introduction de la base de données Amicus. L'impôt sur les chiens est resté le même que dans l'ancien règlement. Je me tiens à disposition pour toute éventuelle question et vous invite à accepter le règlement tel que proposé. Je vous remercie pour votre attention. »

M. le Président ouvre la discussion et demande si des groupes politiques ou des conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

M. Laurent Pasquier intervient en ces mots :

« Concernant la tenue en laisse des chiens sur plusieurs places, serait-il possible de demander la tenue en laisse sur tout le territoire de la Commune. Je demande aux Conseillers généraux de refuser le règlement sans le changement de cet article. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et passe au vote.

✎ Au vote, le Conseil général accepte par 25 oui, 2 non et 1 abstention, le nouveau règlement sur les chiens tel que proposé initialement.

M. le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

8. Règlement sur les indemnités du Conseil général

Les membres du Conseil général ont reçu avec la documentation de séance un projet de règlement sur les indemnités du Conseil général. Ce document a été élaboré afin de clarifier la procédure et le droit aux indemnités. Ces aspects génèrent parfois des malentendus.

Renseignements pris auprès du Service des communes, ce règlement n'est pas considéré comme un règlement de portée générale, mais comme un règlement d'organisation. Dès lors, un examen préalable par le Service des communes n'est pas impératif.

M. le Président ouvre la discussion et demande si les groupes politiques ou des conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Au nom du **Groupe PLR**, Mme Sophie Moura intervient en ces mots :

« Suite aux éventuelles modifications et à l'approbation, le Groupe PLR rend attentif le Bureau qu'une modification du règlement sera nécessaire. Nous n'avons pas d'autre remarque et préavisons favorablement l'adoption de ce règlement. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Le Groupe UDC soutient ce règlement établi de manière très correcte et en remercie ses auteurs. »

Au nom du **Groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces mots :

« Le Groupe PDC demande une modification de l'article 2.2. « Les membres du Conseil général reçoivent une indemnité de CHF 40.00 par séance de commission d'au minimum une heure, jusqu'à concurrence du montant du budget pour l'année en cours. ».

Il faut apporter la modification suivante : « Les membres du Conseil général reçoivent une indemnité de CHF 40.00 par séance de commission jusqu'à concurrence du montant du budget pour l'année en cours. »

Le Groupe PDC demande également d'avancer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.»

Au nom du **Conseil communal**, M. le syndic répond en ces mots :

« Nous pensons que le règlement tel que proposé initialement est préférable. Lors des discussions du bureau du conseil général, le but était d'éviter des courtes séances à répétition et donc de ne pas rétribuer des courtes séances de moins d'une heure. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion générale et passe au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte par 25 oui et 3 abstentions, le règlement sur les indemnités du Conseil général tel que proposé initialement.**

9. Déterminations du Conseil communal sur les postulats

9.1 Postulat de MM. Julien Tercier et Georges Oberson, groupe PLR, « Avenir de l'office postal de Riaz » et postulat de M. Sébastien Andrey, groupe PDC, « Avenir de la poste de Riaz »

M. le Président passe la parole à M. le syndic pour la présentation de ce point.

« Vous avez tous pris connaissance de la détermination du Conseil communal sur ce point important qu'est l'avenir de la Poste de Riaz. Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que poursuivons les discussions avec la Poste pour trouver une solution permettant de maintenir un service postal le plus adapté possible aux besoins actuels de la population. La solution de l'agence en partenariat rencontre un certain succès dans plusieurs communes avoisinantes. Nous devons également y réfléchir pour Riaz si des possibilités d'implantation sont possibles. »

M. le Président remercie M. le syndic pour son intervention et passe la parole à M. Sébastien Andrey, auteur du deuxième postulat.

« Tout d'abord, nous tenons à vous remercier de la démarche de rencontre avec la Poste. D'entente avec les autres postulants, je m'adresserai en leur nom. Nous prenons acte de la détermination mais nous ne sommes que partiellement satisfaits par la réponse donnée tout en étant conscient de la difficulté inhérente de cette situation. En effet, les solutions évoquées ne pérennisent en rien le bureau postal de Riaz. Nous ne connaissons pas les attentes précises de la poste pour un maintien du bureau postal de Riaz, notamment la date de fermeture qui est, selon votre réponse, inéluctable. De plus, les objectifs à atteindre par notre bureau postal ne sont pas connus, il est trop facile de dire que cela ne vas pas et de ne pas formuler d'attentes ni de chiffres. C'est un peu comme rouler dans le brouillard, surtout à cette période. »

La solution que vous privilégiez doit être le fruit d'une réflexion à l'interne intégrant les éventuels commerces ainsi que les éventuelles structures de développement de notre commune. Dans ce sens vous invitez le Conseil général à vous soutenir, ce qui nous semble être une tâche inhérente à la commission de l'aménagement. »

M. le Président remercie, M. Andrey pour son intervention et passe la parole à M. Pierre Mauron qui souhaite s'exprimer à ce sujet.

« Le Conseil communal parle de discussion avec la poste mais cela est constitué uniquement de séance où la poste vous explique ce qu'elle va faire et vous prenez acte ou est-ce que vous avez la moindre partie de pouvoir ? Il me semble que les communes ont aucune marge de manœuvre. »

M. le syndic répond en ces termes :

« Nous ne connaissons pas la date de la fermeture de notre bureau postal mais la Poste nous a déjà fait comprendre que c'était inéluctable. Le Conseil communal essaie de la retarder au maximum. Notre office de poste aurait déjà pu fermer il y a trois ans. »

Le Conseil communal ne fait pas que d'écouter la Poste mais se bat pour conserver notre office. Le problème de Riaz est que nous avons une tellement bonne desserte Mobul que nous répondons à toutes les exigences fédérales qui permettent de fermer un office postal. »

Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur les postulats de Messieurs Julien Tercier et Georges Oberson et de M. Sébastien Andrey.

9.2 Postulat de M. Samuel Favre, groupe PLR, « Déchetterie »

M. le Président passe maintenant la parole à M. le syndic pour la présentation de ce point.

« Le Conseil général souhaitait que le Conseil communal examine la question de l'adéquation de notre déchetterie à l'évolution démographique de notre commune, ainsi que la question de participer à un projet de déchetterie intercommunale. Le Conseil communal s'est penché sur la question. Il a également pu bénéficier de l'analyse de Mme Carole Brönnimann effectuée dans le cadre de sa formation continue. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil communal faisant partie du dossier de séance. Ne disposant actuellement pas de terrain disponible pour une extension de la déchetterie actuelle ou pour la construction d'une déchetterie intercommunale, le Conseil communal se concentre

essentiellement sur les pistes d'amélioration de l'infrastructure existante. Il reste bien entendu attentif et sera certainement partie prenante dans le cas où un projet intercommunal adapté aux besoins des Riazaises et Riazois devait émerger. »

M. le Président remercie M. le syndic pour son intervention et passe la parole à M. Samuel Favre du Groupe PLR, auteur du postulat.

« Je remercie le Conseil Communal d'avoir analysé cette préoccupation partagée par bon nombre de citoyens. Je relève les conclusions du travail très intéressant de Mme Brönnimann, et j'en reprends quelques points:

- la déchetterie actuelle ne va pas pouvoir répondre aux besoins grandissants de la population de la commune à moyen et long terme ;*
- importance d'augmenter la fréquence ;*
- fluidifier le trafic ;*
- augmenter la place - trot et places de parcs.*

Je relève également l'augmentation des horaires d'ouverture du samedi décidée par le Conseil communal.

Néanmoins, et suite aux conclusions précitées ainsi que celles presque identiques contenues dans le postulat, je mets en évidence le besoin de ne pas en rester là.

Dans sa conclusion, le Conseil Communal s'engage à améliorer ce qui est possible sans pour autant déterminer de quoi il s'agit, ce qui est bien dommage et reste très vague et peu concret. J'ai bien noté l'impossibilité actuelle d'agrandir la place ainsi que celle d'imaginer un site intercommunal. Dès lors quelles sont les améliorations possibles ?

Je remercie d'avance le Conseil Communal de présenter des propositions de mesures concrètes dans le courant de l'année 2019. Ainsi, la prise en compte de l'analyse de Mme Brönnimann sur laquelle le Conseil Communal se base pour sa réponse prenne tout son sens et ne reste pas « aux oubliettes ». »

M. le Président remercie M. Favre pour son intervention.

Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Samuel Favre.

9.3 Postulat de M. Frédéric Blanc, groupe PS et Indépendants, « Obtention par la Commune du label « No littering » délivré par l'IGSU »

M. le Président passe la parole à M. le syndic pour la présentation de ce point.

« Nous avons pu le lire dans la presse, le littering est effectivement un problème de société actuel. Lors de sa dernière session, le Grand Conseil a reconnu ce phénomène et adopté à la quasi-unanimité une loi contre les déchets sauvages permettant d'infliger des amendes jusqu'à 300 francs. Au niveau cantonal, c'est donc la répression qui a clairement été privilégiée à la prévention. Les communes intéressées pourront faire une demande pour une délégation de certaines compétences en matière de contrôle et de perception d'amende. L'obtention du label « No littering » proposée par le postulat du Groupe PS et Indépendants met l'accent sur la prévention. A Riaz, nous avons encore la chance que la plupart des détritiques produits dans l'espace public finissent dans les poubelles. Le Conseil communal estime qu'en

terme de prévention, l'opération « Coup de balai » organisée annuellement au sein de notre établissement scolaire est une bonne démarche de prévention pour sensibiliser les nouvelles générations. »

M. le Président remercie M. le syndic et passe la parole à M. Frédéric Blanc, auteur du postulat.

« Je prends acte avec regret la décision rendue par le Conseil communal et je profite également pour féliciter l'action « Coup de balai » organisée avec les enfants de l'école primaire en mars dernier et j'encourage la direction de l'école à renouer l'opération dès le retour des beaux jours. A noter que le label peut également être délivré aux écoles. »

M. le Président remercie M. Blanc pour son intervention.

Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Frédéric Blanc.

10. Décision de transmission du postulat de Mme Anne Favre-Morand, Groupe PS et Indépendants et de M. Georges Oberson (Groupe PLR), « Concept de circulation »

Les membres du Conseil général ont reçu le message du Bureau du Conseil général qui émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Anne Favre-Morand et M. Georges Oberson.

Mme Anne Favre-Morand intervient en ces mots :

« Ce qui nous paraissait vrai l'année passée est toujours d'actualité. Nous pensons juste que la sécurité est aujourd'hui toujours insuffisante et une mesure urgente est à entreprendre dans le secteur de l'école primaire et du CO de Riaz. »

M. le Président remercie Mme Anne Favre-Morand et passe la parole à M. Dousse, conseiller communal en charge de la sécurité, qui souhaite donner la position du Conseil communal à ce sujet.

« En cas d'acceptation de transmission de ce postulat, le Conseil communal mettra tout en œuvre pour répondre à vos attentes. Je tiens toutefois à relever que les mesures urgentes ne font pas forcément partie d'un concept de circulation à long terme. Un concept de circulation fait déjà partie du PAL de la commune, du PA1 et PA3 de Mobul. »

M. le Président remercie M. Dousse et ouvre la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Favre-Morand et M. Oberson.

M. Pierre Mauron intervient en ces termes :

« Le concept déposé par ce postulat est très bien. Je proposerais encore au Conseil communal, dans sa réponse, d'intégrer également la question de la mobilité douce. Je parle là du vélo comme outil de déplacement pour aller au travail. Nous sommes ici dans une région qui est plate, il faut que les voies de circulation pour les vélos soient également prises en compte. D'une part cela décharge la circulation, d'autre part c'est beaucoup plus pratique dans un concept d'engorgement pour ceux qui ont suivi les réflexions du passé. Nous voyons qu'il s'agit d'un outil de circulation qui est tout-à-fait utilisable. Je trouverais dommage si le Conseil communal n'intègre pas la mobilité douce dans la réponse au postulat. »

Au nom du **Groupe UDC**, Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

« Le même genre de postulat a déjà été refusé en juin 2017, car le Conseil communal y travaille déjà. Les axes principaux doivent rester à 50 km/h., on ne peut pas mettre tout un village à 30 km/h. Le secteur de l'école est déjà sécurisé par les panneaux « école », un gendarme couché et des patrouilleurs. Les aménagements en zone 30 km/h sont trop coûteux et très contraignants. La meilleure solution est la pose d'indicateur de vitesse qui est très efficace pour faire diminuer la vitesse des conducteurs, et si nécessaire poser un radar de temps à autre. Pour toutes ces raisons, le Groupe UDC est défavorable à transmettre ce postulat au Conseil communal. »

M. le Président remercie les intervenants et passe au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte par 23 oui, 2 non et 3 abstentions la transmission au Conseil communal du postulat déposé Mme Anne Favre-Morand, Groupe PS et Indépendants et de M. Georges Oberson (Groupe PLR), « Concept de circulation ».**

11. Election au sein de la Commission financière

Le 9 novembre, le Conseil général a reçu une lettre de M. Joseph Mauron annonçant sa démission pour la fin décembre de sa fonction de membre de la Commission financière. M. le Président le remercie chaleureusement pour sa précieuse collaboration au sein de cette commission.

M. le Président passe maintenant la parole à M. Pierre Mauron au nom du **Groupe PS et Indépendants**.

« Avant de vous présenter la nouvelle personne, je tiens à saluer le travail effectué par Joseph Mauron au sein de cette commission.

Je vous présente Anne Favre-Morand, ancienne présidente de ce Conseil général, présidente du Groupe PS et Indépendants. »

M. le Président remercie M. Mauron pour son intervention. Aucune autre candidature n'ayant été proposée, il déclare **Mme Anne Favre-Morand élue membre de la Commission financière**.

12. Rapport sur l'activité des commissions

Comme pour l'année précédente, le Bureau a décidé de donner aux commissions la possibilité de faire un bilan sur leurs activités. M. le Président propose d'écouter les interventions de tous les présidents et d'ouvrir la discussion générale ensuite.

Au nom de la **Commission d'aménagement et de l'énergie**, M. Dominique Magli s'exprime en ces termes :

« La commission d'aménagement et de l'énergie a eu une année assez calme. Nous avons reçu le PAL en retour de Fribourg ces derniers jours et nous n'avons pas encore pu prendre connaissance des modifications et des corrections.

Pour le label « Cité de l'énergie », nous avons fait un bilan de la Commune au début de l'année et nous attendons les résultats.

La commission a eu la chance d'avoir pu visiter la centrale de chauffage de GESA en Palud et de ce fait ils nous ont mis au courant du projet de remonter de l'eau chaude depuis la STEP de Vuippens. C'est un projet ambitieux mais étant donné que l'eau propre sort trop chaude, ils veulent récupérer ce surplus de chaleur et l'injecter dans le circuit du chauffage à distance. »

Au nom de la **Commission des naturalisations**, M. Samuel Favre s'exprime en ces termes :

« La Commission des naturalisations a étudié, durant l'année 2018, six dossiers à ce jour pour lesquels elle a, comme à l'accoutumée, invité les 6 requérants lors d'une audition. Nous avons rencontré des personnes issues de pays différents, France, Portugal, et Ukraine, d'âges différents, allant de 17 ans à 32 ans.

Pour ces six demandes, notre commission a donné des préavis positifs qui ont toujours été suivis par le Conseil communal, preuve d'une belle confiance entre les deux services.

Nous aurons, dans le courant de ce mois, encore deux dossiers à traiter, une famille française avec deux enfants et un demandeur italien.

Les auditions se passent toujours dans un climat serein et bienveillant. Mais soyez assurés que les membres de la commission étudient bien les dossiers et n'hésitent pas à aborder de nombreux sujets liés au parcours des gens, à la vie professionnelle mais aussi privée et associative de requérants.

L'année 2018 a été marquée par la mise en application de la nouvelle loi sur les naturalisations suisses. Celle-ci se veut davantage restrictive et devrait avoir comme conséquence une diminution des demandes. Comme la population riazoise est en augmentation et que nous percevons encore l'effet du regroupement familial pour certains étrangers, notamment issus de l'ex-Yougoslavie, la tendance sera certainement un statu quo au niveau des demandes communales.

Comme dit précédemment, les adaptations de la nouvelle loi sont mineures pour notre commission.

Je profite encore de la parole qui m'est donnée pour remercier les membres de la Commission des naturalisations ainsi que l'administration communale pour leur collaboration et leur travail. »

Au nom de la **Commission de la culture, des sports et des générations**, M. Frédéric Blanc s'exprime en ces termes :

« La commission CSG a pu mener à bien plusieurs projets au cours de l'année 2018. Tout d'abord dans le remaniement de l'Intersociété avec l'intégration de deux de ses membres. Grâce à ceci nous allons pouvoir travailler sur le long terme avec les sociétés du village.

Vous avez pu également découvrir dans les dernières éditions du Riazois nos interviews de villageois qui nous racontent la vie à Riaz à une autre époque. D'autres sujets sont actuellement en discussions et nous allons tâcher de les concrétiser dans les prochains mois.

Le concept en faveur des seniors va également nous occuper prochainement. Je remercie au passage tous les membres de cette commission pour le dévouement tout au long de l'année. »

M. le Président remercie les intervenants et passe au point suivant.

13. Divers

Calendrier 2019

Avant de débiter les divers proprement dits, M. le Président rappelle les dates des séances du Conseil général déjà communiquées par e-mail :

30.04.2019	Séance du Conseil général – comptes 2018
18.06.2019	Séance du Conseil général (réserve)
24.09.2019	Séance du Conseil général (réserve)
10.12.2019	Séance du Conseil général – budget 2020

Il rappelle encore l'apéritif des nouveaux habitants qui aura lieu le 22 février 2019 à 18 heures.

Divers du Conseil général

Interventions

En ce qui concerne les divers, M. le Président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. PROPOSITION

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe aux postulats.

B. POSTULAT

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe aux résolutions.

C. RESOLUTION

Ainsi que le prévoit l'art. 94 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, M. le Président passe aux questions.

D. QUESTIONS

M. Blanc intervient en ces mots :

« Une lettre d'information datée du 1^{er} octobre 2018 ainsi qu'un plan de situation a été envoyée concernant le cheminement des écoliers. Le plan indiquait le chemin par la rue Hubert-Charles durant le chantier de l'agrandissement de l'école. Est-ce que des patrouilleurs scolaires sont prévus sur le passage piétons à l'angle de la rue Hubert-Charles et de la route des Monts ? Lorsque la route des Monts est fermée à cause du chantier, l'entier de la circulation passe par la rue Hubert-Charles et les enfants venant de Champy traversent trois passages piétons non-gardés. »

Au nom du Conseil communal, M. le syndic intervient en ces mots :

« En principe, la route des Monts ne devrait plus être fermée. Nous avons fait exprès de le faire maintenant afin d'éviter d'avoir des surprises avec la liaison du bâtiment. »

M. Blanc répond en ces termes :

« Nous avons vu dans le dernier Riazois que vous étiez à la recherche de nouveaux patrouilleurs. Est-ce que c'est dans le but d'ajouter de nouveaux patrouilleurs sur le chemin des écoliers ou pour remplacer certains patrouilleurs déjà en place ? »

M. le syndic répond en ces mots :

« Nous avons besoin de renfort afin d'avoir suffisamment de monde en réserve notamment lors de remplacements. Nous n'avons pas prévu d'ajouter de patrouilleurs supplémentaires. »

M. Samuel Favre intervient en ces mots :

« En date du 21 novembre 2018, s'est déroulée l'assemblée des délégués du CO de la Gruyère. Cette assemblée comprenait une présentation des comptes et était suivie d'une visite commentée du bâtiment de Riaz. Ma question est la suivante : pourquoi la Commune de Riaz n'était pas représentée ce soir-là ? »

M. le syndic répond en ces mots :

« La Conseillère communale concernée s'était déjà excusée auprès du Conseil communal, elle a eu un empêchement de dernière minute qui l'a contraint de ne pas aller à l'assemblée des délégués du CO. Elle n'a malheureusement pas pu organiser un remplacement dans des délais si courts. »

M. Samuel Favre répond en ces mots :

« Je suis en partie satisfait. Je me dis que cela peut arriver de ne pas être représenté mais pour la posture de la Commune vis-à-vis de toutes les histoires qui ont eu lieu. Il aurait été de bon ton d'avoir quelqu'un de la Commune de Riaz qui puisse participer à cette séance. L'absence de Riaz a été nettement remarquée. »

M. le syndic répond en ces mots :

« Nous comprenons votre remarque justifiée. C'est malheureusement une situation qui est regrettable mais indépendante de la volonté de la conseillère. C'est arrivé au mauvais moment mais ce n'était nullement volontaire. »

M. Julien Tercier intervient en ces mots :

« Je me permets d'intervenir afin de relayer certaines craintes, que nous avons tous pu constater, pour trouver des solutions par rapport à la sécurité autour de la zone où les nouveaux feux de circulation ont été installés (zone CO). En effet, ce passage déjà réputé dangereux, avec les graves accidents qui s'y sont déjà produits par le passé, a subi diverses modifications pour entre autre garantir l'ouverture du CO. Bien que jugées suffisantes et validées par les instances compétentes, la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

Est-ce que des mesures urgentes sont envisageables et prévues pour limiter le risque actuel, afin notamment de rendre attentif les usagers de la route que le passage en question est à risque, et non pas une invitation à rouler comme c'est actuellement le cas ? »

M. le syndic répond en ces termes :

« Nous comprenons vos préoccupations. Nous en avons d'ailleurs parlé lors de la dernière séance du Conseil communal. Des mesures seront mises en place mais doivent faire l'objet d'une coordination avec les instances compétentes. Ce dossier est priorisé et en cours de traitement auprès des conseillers communaux responsables. Ce n'est pas quelque chose que nous avons laissé de côté. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe aux remarques.

E. REMARQUES – COMMENTAIRES

M. Samuel Favre intervient en ces mots :

« Je me permets une petite remarque, nous avons entendu à plusieurs reprises le terme « CO3 », ce qui n'a absolument pas lieu d'être pour la simple et bonne raison que le CO3 n'existe pas au même titre que CO1 ou CO2. Le CO2 est le nom d'une salle de spectacle. Le faux CO3 est bien le vrai CO de Riaz. Je remercie également la presse d'en prendre note. »

M. le Président passe maintenant aux divers de l'Exécutif et donne la parole à M. le syndic.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le travail intense de cette année notamment au niveau des nombreux règlements a passablement occupé l'administration et le Conseil communal en plus des affaires courantes. Je tiens au nom du Conseil communal à remercier le Bureau et toutes les commissions concernées pour le sérieux et l'efficacité dans le traitement des dossiers. Il ne faut pas l'oublier, la chance pour l'administration d'être dotée d'un Conseil général est encore nouvelle et nous allons encore renforcer l'effort de collaboration et de communication afin de répondre aux attentes des commissions et du Bureau. Sachez que nous mettons tout en œuvre pour y parvenir. Les différents éléments votés ce soir vont nous permettre de renforcer les ressources à disposition du Conseil général et nous l'espérons, de continuer à répondre à vos exigences. Pour terminer, je tiens à remercier M. le Président du Conseil général pour son écoute et son pragmatisme tout au long de cette année 2018.

Pour terminer un grand merci aux Conseillères et Conseillers généraux pour votre investissement au profit de la chose publique. Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année en famille et avec vos proches. »

M. le Président remercie M. le syndic et passe la parole à M. Nicolas Dousse pour une information au sujet du règlement de police.

« Je vous informe que le Conseil communal travaille actuellement sur l'élaboration d'un règlement de police. Une fois élaboré, le projet de règlement doit être soumis en examen préalable aux différents services cantonaux concernés. Ensuite, nous avons prévu de le mettre en consultation auprès des membres du Conseil général. Ceci devrait intervenir au printemps de l'année prochaine. »

Avant de passer à la conclusion, M. le Président demande aux personnes qui sont intervenues au cours de la séance de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Mme Geneviève Gendre au plus tard jusqu'au lendemain à midi.

Au terme de cette dernière séance de l'année 2018, M. le Président adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil général, à M. le syndic et aux autres membres du Conseil communal, ainsi qu'à tout le personnel communal pour leur collaboration constructive et leur engagement en faveur de la Commune de Riaz. Il leur présente également ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22.45 h.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La secrétaire

Geneviève Gendre



Le Président

Louis Pittet

Le secrétaire du procès-verbal



Hugo Delabays

Ce procès-verbal a fait l'objet de remarques lors de son approbation à la séance du Conseil général du 30 avril 2019.